

Le Canada d'abord.
Le Canada toujours.
Rien que le Canada.

W. Laurier

DES DOMMAGES CONSIDERABLES DUS A LA PLUIE

Une grande région de la province disparaît sous l'inondation

UN DELUGE INATTENDU

Au nord et au sud du St-Laurent les inondations sont très graves

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Québec, 11. — Suivant des autorités bien dignes de foi, des centaines de mille dollars ont été perdus par les dommages causés par la forte pluie qui tombe avec force depuis vendredi dernier presque sans interruption et on s'attend que les dommages soient encore plus considérables si les conditions atmosphériques ne s'améliorent immédiatement.

Le débordement des rivières, plus spécialement les tributaires du nord du St-Laurent, y compris les rivières Saint-Anne, Montmorency et Jacques-Cartier, a fait beaucoup de ravages aux propriétés environnantes. La ville de Saint-Raymond était considérée comme fortement affectée, les parties basses de la ville étant inondées.

L'usine du pouvoir hydraulique de Portneuf est gravement endommagée suivant une information reçue ici à midi.

Sur plusieurs sections de la voie principale du National Canadien, vers la Malbaie, l'inondation est complète et les convois revenant de Châteauguay et s'y dirigeant doivent passer par Saint-Pierre, faisant ainsi un détour assez prononcé.

On dit aussi que nombre de troupeaux de bœufs et de moutons ont été détruits par la pluie torrentielle et nombre d'amas de billots se sont détachés de leurs amarres et descendent avec les rivières débordantes.

A Saint-Alban, la maison d'un fermier du nom de Georges Naud a été charriée par l'inondation et ce n'est que parce que les habitants ont passé la nuit à attendre les développements de l'orage que l'on doit de ne pas avoir à enregistrer de pertes de vie. Les travaux de voirie que l'on venait de compléter sur les chemins demeureront sans effet par suite de la dévastation. On dit que les dommages sous ce rapport seront aussi considérables.

Suivant une information reçue, le tempête a atteint son zénith ce matin et à midi, on enregistrait des signes évidents d'une amélioration dans les conditions atmosphériques.

A l'usine d'énergie électrique du Québec Power, aux chutes naturelles et près de la dam, le niveau de l'eau, à une heure, était de 13 pieds de plus qu'à l'ordinaire. Durant la nuit, environ sept pieds d'eau inondaient la section inférieure de deux usines du pouvoir. Les opérateurs durent déguerpir et s'installer dans la section supérieure.

Jamais auparavant les chutes Montmorency n'ont présenté un si beau spectacle. On prétend que jamais même dans les saisons les plus mauvaises, alors que les glaces se brisent et que l'eau se précipite avec force, la chute Montmorency n'a eu un jet si riche et si imposant.

L'une des compagnies de pulpe opérant un moulin dans la haute partie de la rivière, a vu disparaître 15,000 billots de bois environ, les amarres ayant brisé et le bois ayant été précipité dans la chute.

Si les bords de la rivière Jacques-Cartier, les camps ont été affectés par l'inondation, mais les plus grands dommages ont été enregistrés à des réserves de bois de la Donauqua Pulp and Paper Company. Les billots forment leurs amarres et descendent le courant. La compagnie a perdu ainsi 24,000 cordes de bois et on craint qu'elle n'en perde 25,000 autres.

Le débordement de la rivière Jacques-Cartier a aussi affecté les trains du National-Canadien et des réparations sont actuellement faites à plusieurs « états ».

LA COMPAGNIE HYDRAULIQUE DE PORTNEUF

La compagnie hydraulique de Portneuf, par l'entremise de son vice-président, M. de Gaspé Beaubien, nous fait tenir la note suivante:

« La crue déterminée par les pluies diluviennes de ces derniers temps, s'est fait sentir sur la rivière Saint-Anne comme ailleurs. Il en est résulté au barrage de Saint-Alban de dégâts plus apparents que sérieux, néanmoins assez étendus, comme ceux qu'on dut enregistrer le printemps dernier. Cet accident aura pour résultat de retarder une fois de plus l'achèvement des travaux, que l'Atlas Construction Company comptait réaliser dans cinq ou six semaines. La Compagnie est très ennuyée de ce retard. Les ressources qu'elle a trouvées jusqu'ici dans l'adversité, cependant, lui permettent d'espérer qu'elle en triomphera à son tour de difficultés. »

DANS LA VALLEE DE LA ST-FRANÇOIS

Sherbrooke, 11. — La vallée de la rivière Saint-François, sur une étendue de plusieurs milles dans cette section, est ce matin inondée. Dans certains districts, l'inondation est d'environ six à sept pieds à la suite d'un orage qui a tombé fortement et sans interruption depuis mardi jusqu'à hier soir. Des ponts ont été emportés, des moutons de bois de construction flottent sur l'eau, des champs de céréales pas encore récoltés sont submergés et d'innombrables édifices, usines et demeures privées ainsi que des magasins et des bâtiments de fermes sont inondés jusqu'au premier étage.

Les vieux résidents de la ville disent que le niveau de l'eau, ce matin, est plus élevé qu'il ne l'a été depuis trente ans. Durant l'orage, il est tombé un total de 3.23 pouces cubes d'eau.

Plusieurs rues de la cité sont sub-

RICHE MINE DECOUVERTE DANS L'ABITIBI

(Dépêche de la Presse Associée)
Ottawa, 12. — Suivant une dépêche, dit le « Journal », l'on vient de frapper la plus importante veine de l'or au puits touchée depuis des années, à la mine Hollinger. Dans la mine Schumaker, à un niveau de 800 pieds, une veine de 8 pieds de large a été suivie sur une distance de 60 pieds et elle rapporte environ \$800 à la tonne, ajoute le journal.

Dans une autre histoire, R. Gamble, de la Northern Ontario Mining Company, aurait découvert que la Hollinger avait offert une option de \$1,000,000, pour les possessions Paré, Racicot et Immrie. Ce groupe qui agit au nord de la région McIntyre-Rouyn.

POUR PREVOIR LES TREMBLEMENTS DE TERRE AU JAPON

On installerait des postes sismographiques pour surveiller les mouvements terrestres

APPAREIL MERVEILLEUX

Il permettrait de constater la venue d'une secousse sismique

(Cable de la Presse Associée)
Tokio, 11. — Le Japon, plus affecté que tout autre pays par les tremblements de terre, songe à étudier les moyens propres à prévoir ces secousses et à mitiger leurs effets désastreux.

Des plans et des estimés pour l'établissement d'un système de stations de recherches sismographiques devant être érigées dans neuf des principales régions affectées par les tremblements de terre, seront soumis à la Diète impériale, lorsqu'elle se réunira en décembre prochain.

Le Dr Imamura, chef du département sismographique de l'université de Tokio, croit que les tremblements de terre peuvent être prévus à temps pour que l'on puisse prévenir et empêcher leurs désastreux effets. La chose sera possible par l'établissement de neuf stations munies des instruments sismologiques les plus modernes. Toutes les méthodes connues seront employées pour l'étude des mouvements souterrains qui peuvent causer des secousses sismiques.

Le facteur principal de l'outillage de ces stations sera un appareil pouvant enregistrer les mouvements intérieurs de la terre, inventé par le Dr A.-A. Michelson, titulaire de la chaire de Physique à l'université de Chicago. Cet appareil consiste en deux pipes de 502 pieds de longueur chacune, et de 6 pouces de diamètre, posés côte à côte, renfermés dans un tuyau de fer concret et remplis d'huile et d'eau. Cet instrument, d'après le Dr Imamura, est fabriqué de telle façon que les mouvements des lignes formées par le mélange de l'eau et de l'huile dans les pipes, peuvent être observés au moyen de la disposition des prismes. La théorie est que lorsque les lignes ont pris une certaine position, on s'attend à ce qu'un tremblement de terre se produise bientôt. Le Dr Imamura dit cependant que l'on ne peut prédire la date ou l'heure exacte d'un tremblement de terre, il faudra un terrain de huit acres de superficie pour l'établissement de chaque station sismographique.

Le débordement de la rivière Jacques-Cartier a aussi affecté les trains du National-Canadien et des réparations sont actuellement faites à plusieurs « états ».

La crue déterminée par les pluies diluviennes de ces derniers temps, s'est fait sentir sur la rivière Saint-Anne comme ailleurs. Il en est résulté au barrage de Saint-Alban de dégâts plus apparents que sérieux, néanmoins assez étendus, comme ceux qu'on dut enregistrer le printemps dernier. Cet accident aura pour résultat de retarder une fois de plus l'achèvement des travaux, que l'Atlas Construction Company comptait réaliser dans cinq ou six semaines. La Compagnie est très ennuyée de ce retard. Les ressources qu'elle a trouvées jusqu'ici dans l'adversité, cependant, lui permettent d'espérer qu'elle en triomphera à son tour de difficultés. »

DANS LA VALLEE DE LA ST-FRANÇOIS

Sherbrooke, 11. — La vallée de la rivière Saint-François, sur une étendue de plusieurs milles dans cette section, est ce matin inondée. Dans certains districts, l'inondation est d'environ six à sept pieds à la suite d'un orage qui a tombé fortement et sans interruption depuis mardi jusqu'à hier soir. Des ponts ont été emportés, des moutons de bois de construction flottent sur l'eau, des champs de céréales pas encore récoltés sont submergés et d'innombrables édifices, usines et demeures privées ainsi que des magasins et des bâtiments de fermes sont inondés jusqu'au premier étage.

Les vieux résidents de la ville disent que le niveau de l'eau, ce matin, est plus élevé qu'il ne l'a été depuis trente ans. Durant l'orage, il est tombé un total de 3.23 pouces cubes d'eau.

Plusieurs rues de la cité sont sub-

LE TELEPHONE REMPLACE LES TELEGRAPHISTES

Avec la grève des télégraphistes, un service est inauguré qui donne les

NOUVELLES PLUS VITE

Un circuit téléphonique qui relie tous les principaux points du continent

La grève des télégraphistes est commencée depuis hier après-midi à 2 heures et les journaux sont à l'heure actuelle sans communications télégraphiques. On aurait pu croire tout d'abord que le service des nouvelles étrangères en souffrirait, mais le contraire s'est produit et avec avantage peut-être. La nécessité fait résoudre bien des difficultés dans les journaux. Dès hier après-midi, un service téléphonique a été inauguré, mettant Montréal en communication avec tous les principaux points où convergent les nouvelles du monde entier, et il a été constaté pour la première journée que les nouvelles se transmettaient plus vite par téléphone et avec autant d'exactitude que par le télégraphe.

Les télégraphistes avaient à peine quitté leurs clefs que le service téléphonique était inauguré, avec le résultat qu'aujourd'hui tous les lecteurs de Montréal auront un sommaire des nouvelles mondiales aussi complet qu'il y aurait pu être dans les circonstances ordinaires. Si ce service se continue ainsi, il se pourrait bien qu'il soit permanent.

Le bureau de la Presse Canadienne, à Montréal, comme dans les autres centres du Canada, reçoit et distribue les nouvelles chaque jour. Il a aussitôt organisé un service téléphonique reliant les principaux centres et le flot des nouvelles a continué d'arriver.

Aujourd'hui, comme d'habitude, les sports man pourraient connaître dans le « Canada » le vainqueur de l'importante course. Il lira aussi que les jours de golf canadiens ont été défaits à Apawamis dans le tournoi international et que Willie a obtenu la décision sur Firpo. On pourra lire encore toutes les principales nouvelles mondiales d'un continent à l'autre; qu'un câblogramme important de Genève, par exemple, rapporte une décision importante de l'Angleterre et que les dépêches de Chine donnent les derniers développements de la guerre à Chang-Hai.

Il sera intéressant, par conséquent, d'apprendre que le téléphone pour recueillir et distribuer les nouvelles est si rapide que le télégraphe. Des reporters exercés parlent dans un langage spécial à l'extrémité du circuit tandis que d'autres reporters habiles prennent ces dépêches à la cléviairie à Montréal. Ce moyen nouveau a donné entière satisfaction hier après-midi et hier soir. Dans plusieurs endroits, on s'est aussi servi du radio avec beaucoup de succès. Les nouvelles d'Ottawa et des autres centres importants du pays sont obtenues avec facilité.

Un fait qui semble loin d'être au mérite des télégraphistes est qu'ils ont induit les télégraphistes des lignes commerciales à n'accepter aucune dépêche spéciale adressée aux journaux. Il arrive très souvent en effet, que de telles dépêches sont envoyées par les lignes commerciales. Sur les instructions des grevistes, les télégraphistes des lignes commerciales ont refusé d'expédier ou de recevoir de telles dépêches et ni la compagnie de télégraphie du Pacifique Canadien, ni celle du National Canadien n'ont pu s'en charger. Ceci pourrait amener des complications. Les journaux sont d'opinion que les compagnies sont comme des voitures ordinaires et qu'elles n'ont pas le droit de refuser le commerce légitime.

La situation pourrait s'assombrir à celle d'un conducteur de chemins de fer qui refuserait d'accepter un passager à bord de son train parce que ce passager n'est pas un membre d'union. Il se pourrait que des procédures légales soient prises à ce sujet.

En attendant, les journaux, en ce qui concerne les nouvelles importantes de l'étranger et toutes les nouvelles du pays, ne sont pas affectés comme on pourra en juger par le premier numéro publié depuis que la grève des télégraphistes a été déclarée et les lecteurs du « Canada » peuvent compter qu'ils auront comme d'habitude tous les grands événements de l'après-midi et de la soirée survenus dans les divers pays.

La Chambre italienne se réunira bientôt

(Cable de la Presse Associée)
Rome, 12. — La « Epoca » déclare que la Chambre italienne se réunira au commencement du mois de novembre, et l'on espère qu'elle terminera sa session avant le 15 décembre. Le Sénat se réunira quelques jours après la Chambre.

Parmi les premières questions, qui seront discutées, se trouve celle du budget. Après avoir examiné la situation financière générale, le gouvernement fera un rapport sur son organisation exécutive, depuis que les pouvoirs illimités lui ont été accordés. Une autre question importante qui sera discutée est celle au sujet de la loi concernant les activités de la presse qui est destinée à remplacer le décret maintenant en vigueur. La Chambre examinera aussi un programme pour la réorganisation de l'armée.

(Cable de la Presse Associée)
Naples, 12. — Des tremblements de terre d'une durée de plusieurs secondes ont été ressentis ici hier, mais ils n'ont occasionné aucun dégât. On pense que ces tremblements de terre ont un certain rapport avec l'extraordinaire vague de chaleur qui règne dans le sud de l'Italie et au Sicile.

LA DATE DES ELECTIONS N'A PAS ETE FIXEE

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Québec, 11. — Le premier ministre Taschereau a déclaré aujourd'hui après la séance du cabinet provincial que l'on n'avait discuté que des questions de routine. Il a de plus ajouté qu'aucune décision n'avait été prise concernant la date des élections partielles.

POUR PROTEGER LES AMERICAINS DANS L'HONDURAS

Le croiseur américain « Rochester » transporte des gardes dans la région envahie

PAR LES REBELLES

Les troupes du gouvernement remportent deux victoires sur les rebelles

(Dépêche de la Presse Associée)
Washington, 11. — Le département de la marine a reçu aujourd'hui une dépêche du croiseur « Rochester » annonçant qu'une garde consulaire américaine composée de 100 hommes, a été débarquée à Honduras. Ces gardes mènent pied à terre à 8 heures ce matin. Le « Rochester » est dirigé par l'amiral John-H. Dayton, qui commande une flotte spéciale dans ces eaux.

La dépêche reçue annonce qu'une forte armée de rebelles, à Progresso, ferait certains progrès et avanceraient dans le but de s'emparer des villes situées sur les côtes, et que le gouvernement ne ferait pas ou peu de résistance, vu le manque de munitions. La dépêche ajoute que l'on croit qu'un changement de gouvernement serait accueilli par un désordre général et l'incendie, et que la vie des Américains et des autres étrangers est en danger. La dépêche dit encore que la garde débarquée ce matin sera retirée dès que la situation sera éclaircie et que le calme renaîtra.

Managua, 11. — Une dépêche reçue ici par le consul de l'Honduras, annonce que deux batailles sanglantes ont permis aux troupes du gouvernement de remporter deux victoires, à La Paz et à Armencina, sur les troupes commandées par le général révolutionnaire Ferrare.

Guayaquil, 11. — Un mouvement révolutionnaire, dirigé par le Dr Rafael Arizaga, a été lancé dans la région nord de l'Ecuador, annonçant aujourd'hui. Des troupes armées et munies de mitrailleuses ont été envoyées de Quito, pour supprimer cette révolte.

L'HON. M. CARON EST ENCHANTE DES EXPOSITIONS

Il arrive de Berthierville et il assistera, demain, à l'Exposition de Lotbinière

(Dépêche spéciale)
Québec, 11. — Les expositions régionales battent leur plein depuis la fin d'août et il semble y avoir une noble émulation entre elles. En effet, elles ont toutes à peu près le même succès et ce succès est remarquable à tous les points de vue.

L'hon. J.-Ed. Caron, ministre de l'Agriculture, qui encourage fortement ces expositions comme stimulants pour les cultivateurs, a assisté à plusieurs de ces manifestations semblables et il revenait justement, mardi, de celle de Berthierville dont il s'est déclaré absolument enchanté. L'hon. M. Caron n'a pas seulement visité l'exposition de cet endroit, mais il a fait, tout de toutes les industries de cette petite ville industrielle. Il a visité, entre autres, la grande manufacture d'allumettes. Il a aussi visité le collège des Pères de l'endroit qui compte actuellement 275 élèves. Hier après-midi, le ministre de l'Agriculture a adressé la parole à une grande assemblée de citoyens de Berthierville. Il était accompagné des deux députés du comté, le Dr Gervais, des Communes, et M. Lafrenière, député à l'Assemblée législative.

Demain l'hon. J.-Ed. Caron assistera à l'exposition de Lotbinière. En même temps que l'exposition de Lotbinière se tiendront deux autres expositions régionales: celle de Victoriaville et celle de Montmagny. L'hon. J.-Ed. Caron, qui est à Québec depuis quelques jours, est parti aujourd'hui afin d'assister à l'exposition de son comté.

L'arbitrage obligatoire

Genève, 12. — La commission juridique de la Société des nations, a aujourd'hui discuté l'arbitrage obligatoire. M. Loucheur a exposé la thèse française. Il a dénoncé les lacunes des amendements au pacte relatif aux menaces de guerre et s'est déclaré partisan de la double procédure de conciliation soit par voie d'arbitrage, soit par la voie du conseil de la S. D. N.

Le délégué français a regretté que la procédure préconisée par l'article 13 demeurât sans sanction et que l'article 15 exigeant l'unanimité du conseil laissât subsister de lourdes menaces de rupture et de guerre. Il a proposé une réduction nouvelle moins élastique des articles du pacte, soit l'institution d'une nouvelle procédure laquelle rapprocherait les hommes et la paix.

LORD BYNG A L'EXPOSITION D'OTTAWA

Le gouverneur-général a visité cette exposition, hier.

IL FAUT L'UNION

Lord Byng dit que le progrès de notre pays dépend de l'Union des Canadiens

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 12. — L'Exposition d'Ottawa a été honorée cet après-midi, de la visite de Son Excellence le gouverneur général du Canada, Lord Byng de Vimy.

Après avoir assisté au lunch offert par les directeurs de l'Exposition, lord Byng a déclaré que l'Agriculture constitue l'une des trois industries basiques du Dominion. Il dit avoir voyagé à travers le pays et que durant ses voyages, il a été frappé par une chose en particulier, c'est que les collèges d'Agriculture et les fermes expérimentales ne bénéficient pas comme il le devraient, au petit cultivateur. Il croit que l'on arrivera à d'excellent résultat en rendant le collège attrayant pour le fermier, plus qu'en essayant de diriger le fermier vers le collège.

Les magnifiques expositions tenues en Canada sont un reflet de la grandeur du pays. « Le Canada, dit-il, permet de faire de grandes choses et deviendra une grande nation, mais avant tout, il doit abriter une nation unie. Nous devons songer au Canada comme un tout et non comme un pays se composant de neuf provinces différentes ».

Lorsque nous considérons le Canada comme un tout, il existera réellement trois grandes industries basiques au pays: l'Agriculture, le bois et les mines. L'Agriculture, comme la plus vieille des trois, est la plus importante aussi, et son développement plus intense signifierait beaucoup pour le pays.

Lord Byng conclut ses remarques en suggérant d'employer les mêmes méthodes, pour aider les fermiers civils, que celles utilisées pour encourager le retour à la terre, des soldats élevés sur des fermes. De cette façon, dit-il, on obtiendra de bons résultats.

L'EXPORTATION DE LA FARINE ET DU BLE A AUGMENTE

De 500,000 barils pour la première et 60,000,000 de boisseaux pour le second

PROGRES MARQUES

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 11. — Les exportations de blé du Canada durant les douze mois se terminant le 31 août 1924 ont augmenté de plus de 60,000,000 de boisseaux en comparaison des douze mois correspondants de l'année précédente, suivant le rapport publié aujourd'hui par le bureau fédéral de la statistique. Les chiffres pour ces douze mois ont été de 289,190,001 et pour les douze mois correspondants de l'année précédente, ils n'étaient que de 229,681,814 boisseaux. L'estimé de ces exportations est respectivement de \$293,995,127 et \$203,819,430.

De cette quantité de blé, 200,000,000 de boisseaux ont été exportés au Royaume-Uni, soit une diminution de 36,000,000 de boisseaux. L'exportation aux Etats-Unis, au contraire, accuse une augmentation, c'est-à-dire que de 12,936,048 boisseaux que nous exportions en 1923, nous en avons exporté 21,320,242 boisseaux en 1924. Vers les autres pays, le Canada a exporté cette année 67,792,687 boisseaux en comparaison de 42,794,272 boisseaux en 1923. Les chiffres pour le mois d'août 1924 accusent une diminution sur ceux de 1923 et cette diminution est probablement due aux retards apportés aux récoltes.

L'exportation de la farine durant les douze mois se terminant avec le mois d'août a été de 11,990,842 barils, soit une augmentation de 500,000 barils sur la période correspondante de l'an dernier.

IL FAVORISE LA MODE DES CHEVEUX COURTS

Un révérend d'Ottawa proteste parce qu'on n'accepte pas ces jeunes filles

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 12. — Dans une lettre qu'il adresse à un journal local et que ce dernier publie en première page, le révérend George Bussfield, en qualité de contribuable, proteste contre la décision des autorités du nouvel hôpital civique de refuser, comme gendarme, toute jeune fille qui aurait les cheveux courts.

« Nous avons assez de prohibitions sans que les officiers de notre corporation copient les habitudes stupides de nos cousins américains », dit la lettre. Et le révérend ajoute qu'il croit que les cheveux courts sont plus propres, plus nets et pour la plupart des jeunes filles plus appropriés, « bien que dans certains cas, ils peuvent offenser les goûts artistiques. »

UNE DECLARATION DE M. J. F. B. LIVESAY

Toronto, 11. — « Si l'intention des télégraphistes était d'arrêter complètement le service des nouvelles de la Presse Canadienne, en se mettant en grève, ils ont échoué. C'est ce qu'a déclaré le gérant-général J. F. Livesay. « Il n'y a pas un seul journal du matin, à-t-il dit, qui n'aura pas les plus importantes nouvelles du monde. Notre organisation actuelle est connue, mais elle prendra de l'expansion. Nous sommes en contact direct avec New-York, Montréal, Ottawa, Winnipeg, est Vancouver. Le service de la presse canadienne est maintenant assez bien réorganisé, si l'on compare avec la désorganisation de cet après-midi, après la déclaration de grève. Le Progrès est sûr. Pour nous, l'union des télégraphistes n'existe pas. »

UNE ALLIANCE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

Elle serait conclue prochainement et remplacerait l'entente actuelle

UNE BOMBE A GENEVE

Sir Cecil Hurst expose une réserve à l'arbitrage qui sème la joie

(Cable de la Presse Associée)
Genève, 11. — La délégation anglaise à la conférence de Genève a véritablement jeté une bombe navale à la réunion d'aujourd'hui et les délégués ont pu entendre que sous peu, l'entente franco-anglaise va se matérialiser en une alliance défensive vigoureuse. Sir Cecil Hurst, l'éminent juriste et le représentant britannique à Genève, a déclaré que la Grande-Bretagne était prête à accepter l'arbitrage obligatoire pourvu qu'elle ne soit pas traduite en cour à la suite d'un acte quelconque de sa marine accompli dans le but de maintenir ou restaurer la paix.

Cette déclaration a semé la joie à Genève plus que n'importe quoi depuis que les premiers ministres MacDonald et Herriot se sont tous deux prononcés en principe en faveur du règlement de tout différend par l'arbitrage obligatoire devant un tribunal ou des tribunaux mondiaux.

La réserve britannique est interprétée comme indiquant qu'une fois que la marine britannique commence à opérer, son droit de recherche et de saisie qui avait été l'objet d'une controverse entre l'Angleterre et les Etats-Unis avant que ces derniers n'entrent en guerre, ne peut être juridiquement mis en doute.

L'effet de la déclaration est que si la réserve britannique est acceptée par les autres puissances, les pays continentaux ne retireront pas seulement l'aide économique de la Grande-Bretagne en vertu du pacte proposé de garantie et de sanction, mais aussi l'appui complet et entier des marines britanniques dans le cas ou un pays, redoutant à l'avance la décision de l'arbitrage, ouvre les hostilités et attaque une autre puissance.

LA GEORGIE

La Société des Nations s'est préoccupée de la république indépendante de Georgie aujourd'hui alors que la France, la Grande-Bretagne et la Belgique ont présenté une résolution demandant au Conseil de la Société de surveiller les événements qui se passent en Georgie et de profiter de la première occasion de lui venir en aide par des moyens pacifiques et suivant les dictées du Droit international.

M. Paul Boncour, délégué de France, a déclaré que cette résolution venait à la suite d'un accord entre les premiers ministres MacDonald et Herriot qui ont entendu l'appel à l'aide de la Georgie et qui pensent que la Société leur fait un devoir si elle ne faisait pas quelque chose pour restaurer la paix là où le sang coule à flots.

LES AGRONOMES DE QUEBEC SONT ENCORE A L'HONNEUR

A un concours entre les agronomes du Dominion ils remportent 7 premiers prix

A L'EXPOSITION D'OTTAWA

(Spécial au « Canada »)
Québec, 19. — Un concours organisé pour les agronomes des provinces du Canada a été tenu, au début de l'Exposition d'Ottawa, qui se tient en ce moment dans la capitale fédérale. Il s'agissait, pour chaque agronome concurrent, d'exposer des moutons et des porcs provenant des meilleures races des comtés où ils sont en fonctions. Or, on nous a appris, hier après-midi, que la province de Québec avait gagné les cinq premiers prix en ce qui regarde les moutons et les deux premiers pour ce qui regarde les porcs.

Voici les noms des agronomes qui ont remporté ces prix: 1er prix: Compton, agronome, M. L.-C. Roy; 2ème prix: Sherbrooke, agronome, M. W.-G. MacDougall; 3ème prix: Stanstead, agronome, M. Romuald Belzile; 4ème prix: Hull, agronome M. Delaney; 5ème prix: Pontiac.

LE CABINET FRANÇAIS ET LE COUT DE LA VIE

M. Herriot est décidé à prendre des mesures sévères. — Bonnes perspectives

A LA BOURSE DE PARIS

Dépêches radiotélégraphiques spéciales au « Canada »

Paris, 12. — Le conseil du cabinet a décidé hier d'importantes mesures pour lutter contre la vie chère. Le gouvernement de la France est décidé de lutter contre la spéculation. Le conseil du cabinet a délibéré sur la question de la vie chère. Les mesures envisagées sont la mise à la disposition des agriculteurs dans des conditions favorables des engrais à fournir par l'Allemagne, le renforcement du service de statistique des prix de la taxation des farines dès le 14 septembre. L'examen du prix de la boucherie en accord avec l'organisation professionnelle des bouchers, l'intensification de l'approvisionnement direct du frigo et de sa vente, le développement des pêcheries, du transport et de la vente du poisson. Le conseil constata une baisse sur les légumes et de bonnes perspectives pour la récolte du sucre indigène qui n'aura aucune raison d'augmenter. La hausse du lait retint l'attention du gouvernement et sera combattue.

D'une façon générale l'indice trimestriel du coût d'existence a surtout augmenté depuis que la loi sur la hausse illicite est devenue caduque.

Si avant la rentrée des chambres une baisse ne se produit pas le gouvernement déposera un projet de loi lui donnant les moyens repressifs.

ARGENTINS A PARIS

Paris, 12. — Le navire-école argentin, le « Presidente Sarriento », est arrivé avant-hier à Marseille. Les officiers et les élèves de la marine argentine furent hier à Paris et déposèrent une palme sur la tombe du soldat inconnu.

MAINTIEN DU CREDIT

Paris, 12. — M. J. Pierpont Morgan et une compagnie de New-York décidèrent en leur nom et au nom de leurs banques associées de maintenir à la disposition de la Banque de France un crédit de cent millions de dollars venant à échéance le 12 septembre et dont la Banque de France remboursera d'ailleurs intégralement depuis plusieurs mois la fraction utilisée.

A LA BOURSE

Paris, 12. — Selon le « Temps » la situation à la Bourse de Paris est à peu près inchangée. La Bourse débute nerveuse dans les deux sens. La clôture est irrégulière, mais assez soutenue par l'accentuation de la détente des changes et de la fermeture des rentes françaises. Les banques françaises sont moins résistantes. La Banque de France élève ses taux d'avance de sept à huit pour cent. Le ministère des finances dément les bruits tendancieux relatifs à la création de nouveaux impôts.

CE NE SONT PAS LES ALLEMANDS QUI SONT COUPABLES

C'est bien le Kaiser lui-même et l'Autriche qu'il faut blâmer pour la guerre

(Cable de la Presse Associée)
Paris, 11. — On va peut-être finir par savoir que c'est le kaiser qui est le premier responsable de la déclaration de la guerre de 1914, si non le seul qui doit être tenu criminellement responsable de cette guerre. Un intéressant article vient d'être écrit à ce sujet par le chef socialiste Karl Kautsky, dans l'organe socialiste « Vorwärts » en vue de l'arrivée prochaine du chancelier Marx et du ministre des affaires étrangères Stresemann qui doivent décider s'ils doivent adresser à tous les pays du monde la note de réputation, pour le peuple allemand, de la responsabilité de la guerre. Kautsky déclare que personne ne devrait tenir le peuple allemand responsable de la guerre, mais que la responsabilité ne devrait retomber sur les épaules d'un seul homme, le kaiser. C'est lui qui a déclenché le sanglant fléau et c'est le seul qui soit véritablement en liberté.

LE JUGE MARTIN PROTESTE CONTRE LES GROS JOURNAUX

Lors de l'ouverture officielle du terme de la Cour Supérieure, hier matin

LES NOUVEAUX AVOCATS

Le travail de la Cour, l'an dernier, a encore diminué le nombre des causes en suspens

Le nouveau terme de la Cour Supérieure s'ouvre aujourd'hui hier matin au palais de justice. L'honorable juge en chef Martin qui, à l'occasion de cette ouverture, pour protester vigoureusement, dans son discours d'ouverture, contre la publicité que les grands journaux font aux crimes avant le procès des criminels. Cette publicité, selon l'honorable juge en chef, ne peut que nuire à l'administration de la justice, et elle devrait être restreinte par la loi.

L'honorable juge Martin a aussi passé en revue le travail de la Cour pendant l'année dernière, et il a défendu notre système de jury dans les causes criminelles. Il a aussi suggéré, pour diminuer le nombre des causes en retard en Cour Supérieure, d'augmenter la juridiction de la Cour de District à \$200,00.

On remarque sur le banc, au côté de l'honorable juge en chef Martin, l'honorable juge Mackenzie, juge de la Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan, et les honorables juges Philippe Demers, Mercier, Weir, Panneton, Lane, MacLennan, Cordeur, De Lorimier, Lorange, Ducloux et Trahan. De nombreux avocats assistent à la cérémonie.

Après l'entrée solennelle de la Cour, précédés des huissiers, l'honorable juge Martin ouvre le terme et invite M. W. J. Cook, à prendre la parole.

Me J. W. COOK

Me John W. Cook, c. r., le bâtonnier, du Barreau de Montréal, félicite la Cour d'avoir su par son travail, diminuer le nombre des causes qui se trouvent en retard. Au nom du Barreau, il est particulièrement satisfait de voir que les causes sommaires ne souffrent aucun retard, et que le nombre des causes non sommaires qui restent encore à entendre ne cesse de décroître. Il rend hommage à l'honorable juge McDougall, dont la mort a laissé de vifs regrets dans le Barreau.

Me Cook s'adresse ensuite aux nouveaux avocats qu'il présente à la Cour, et il les félicite de leur entrée dans la profession. Il termine en déclarant que le Barreau a le sentiment d'affection et de respect des membres du Barreau envers les juges de cette province, et il déclare qu'il était impossible de surestimer les sentiments cordiaux qui existent entre la magistrature et le Barreau du district de Montréal.

L'HON. JUGE MARTIN

L'honorable juge en chef Martin fit ensuite le discours d'ouverture du terme. «Le terme est de nouveau revenu, après les vacances, de reprendre notre travail judiciaire. Plusieurs de mes collègues et moi-même, en tout, dix des juges de la Cour supérieure de ce district, ont profité de l'occasion d'aller à Londres et à Paris, pendant les dernières vacances, à la conférence internationale des membres de la magistrature et du barreau.

«Ce n'est pas ici le temps ou le lieu pour dire ce que nous avons vu ou entendu à ces congrès, mais je crois que je puis dire que tous nous nous sommes sentis amplement dédommés du voyage et que ce fut une idée très heureuse des barreaux anglais et français d'avoir organisé une série de réunions sociales ou à la magistrature et le barreau des États-Unis et du Canada.

«On rencontre la magistrature et le barreau d'Angleterre et de France. Un inépuisable devrait résulter de ces réunions et de ces échanges d'idées et nous du Canada nous apprécions très hautement l'honneur que nous ont fait la magistrature et le barreau anglais en nous invitant conjointement avec les États-Unis.

Ceux d'entre nous qui eurent le bonheur d'aller à Paris apprécieront l'hospitalité charmante et splendide de nos confrères français et il y eut une fraternité, une grande entente entre ceux d'entre nous qui en étaient de la province de Québec ou la similitude des lois avec les lois françaises ajouta un intérêt considérable à nos réunions.

«Il n'y a pas de meilleur moyen de promouvoir la bonne entente internationale que par les relations de personnes à personnes et ces réunions d'hommes qui ont des traditions communes ne peuvent manquer d'augmenter notre sens de la responsabilité, d'être un bienfait pour tous ceux qui ont pris part et de resserrer les liens de confiance et d'amitié qui existent déjà entre nos pays.»

LE TRAVAIL DE LA COUR

L'honorable juge Martin rendit ensuite hommage à la mémoire de l'honorable juge McDougall qui avait pris sa retraite à cause de sa mauvaise santé en 1922 et qui mourut le mois dernier, puis il passa en revue le travail fait par la Cour supérieure l'an dernier.

«Le 1er septembre 1922, dit-il, il y avait 3167 causes inscrites pour audition sur le rôle de la Cour supérieure et qui n'avaient pas été entendues. Ce nombre fut considérablement diminué au cours des douze mois suivants, et le 1er septembre 1923, il n'en restait que 2146. Au cours de l'année dernière, nous avons pu, grâce à la coopération, réduire encore ce nombre et le nombre total des causes qui n'ont pas encore été entendues, s'élève actuellement à 1830. Il n'y a pratiquement pas d'arrérages dans le système judiciaire et commercial. Toutes les causes de cette nature qui ont été inscrites avant le 4 août seront entendues au cours de septembre, et les causes ordinaires attendant maintenant moins d'une année avant de venir devant le tribunal. Les causes privilégiées et les procès par jury sont à date. Ces résultats satisfaisants n'ont pu être atteints que par un travail ardu et une application constante.»

On ne doit pas penser, continue l'honorable juge en chef, que nous sommes engagés dans une concurrence avec nous-mêmes. Nous ne sommes que des hommes et nous ne pouvons que nous dépêcher d'expédier les causes sans donner aux plaideurs tout le temps voulu pour présenter leur cause. Les avocats et les plaideurs doivent avoir et ils auront tout

le temps qu'il leur faudra pour bien présenter leur cause devant le tribunal et il ne faut pas s'imaginer non plus qu'il y a moins de causes intentées en Cour supérieure dans ce district. Le travail augmente au lieu de décroître, et si nous pouvons avec cette accroissement de travail, diminuer les arrérages, il faut surtout en faire crédit à l'application constante de mes collègues et à leur sens du devoir.

Les affaires judiciaires dans les districts ruraux sont à date, et en autant que les rapports me le font voir, il n'existe aucun motif sérieux pour se plaindre des délais de la justice, soit ici, soit dans les districts ruraux qui sont sous ma juridiction. J'ai fait la suggestion l'an dernier que pour disposer plus facilement du nombre croissant des causes dans ce district et pour faire disparaître tous les arrérages, la juridiction de la Cour de circuit soit augmentée à \$200,00, et j'espère que les membres du barreau prendront cette suggestion en sérieuse considération.

L'honorable juge Martin au nom de ses collègues remercia ensuite le Barreau pour sa loyale coopération dans l'administration de la justice et insista pour que les avocats fassent tout en leur pouvoir afin que leurs causes soient prêtées lorsqu'elles sont appelées. Si pour une raison, dit-il, ils sont incapables de procéder, la Cour apprécierait beaucoup s'ils communiquaient avec M. St-Jean qui est en charge des rôles.

LE JURY

«Des critiques, continua l'honorable juge Martin, ont été faites dans le système de procès par jury dans les causes criminelles. Je suis d'opinion que ce système est le meilleur au monde. Peut-être cependant, y a-t-il trop d'exemptions, et si on en faisait disparaître quelques-unes, on pourrait choisir un jury plus intelligent.»

LES JOURNAUX

«Il est une chose que je déplore, déclara ensuite l'honorable juge en chef, c'est la publicité des grands journaux avant le procès. Elle devrait être restreinte par la loi. La publicité avant le procès devrait être limitée aux communiqués officiels de la police et de la couronne. Cela n'atteindrait en rien la liberté de la presse. Cette publicité devrait être retardée jusqu'au procès afin que la justice ait une chance d'opérer. L'hostilité ou la sympathie publique pour ou contre l'accusé peut influencer le jury dans sa recherche de la culpabilité. Une telle restriction, si elle était imposée, devrait naturellement être contrebalancée par une publicité complète lors du procès lui-même. Cela assurerait un système judiciaire qui favoriserait le bien public, si on restreignait la publicité avant le procès et si on faisait une publicité complète lors du procès lui-même.»

L'honorable juge Martin fit ensuite l'éloge de la façon dont les appels dans les causes criminelles étaient jugés rapidement en Angleterre. Les juges siègent même en vacances, et il cita en exemple la cause de Patrick Mahon qui avait commis un meurtre en avril et qui fut pendu le 3 septembre suivant après que son appel eut été rejeté.

L'honorable juge Martin rendit hommage à l'impartialité de ses collègues et à leur attachement à leur devoir. Les juges, dit-il, sont censés connaître tout ce qui concerne une cause, et un peu toute chose. Ils administrent la justice honnêtement, impartialement, sans se vendre, et généralement ils sont dignes du plus haut respect de toute la communauté, comme ils doivent l'être, et la Cour est fière de pouvoir dire que de nombreux juges de la Cour supérieure de ce district, ont profité de l'occasion d'aller à Londres et à Paris, pendant les dernières vacances, à la conférence internationale des membres de la magistrature et du barreau.

L'honorable juge Martin fit aussi allusion à l'inauguration du nouveau palais de justice à Saint-Jérôme dont l'importance commerciale ne cesse de croître et il espère que bientôt nous pourrions avoir une cérémonie semblable à Montréal lors de l'inauguration du nouveau palais de justice, car c'est un problème difficile pour dix-sept juges de siéger dans quinze chambres.

L'honorable juge Martin présenta ensuite à l'assemblée l'honorable juge Mackenzie, de la Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan, qui revient d'Europe, et il annonça que l'honorable juge Philippe Demers avait bien voulu accepter la tâche délicate d'offrir quelques conseils aux nouveaux avocats.

L'honorable juge Mackenzie déclara que c'était un honneur pour lui d'assister à cette cérémonie en même temps que l'honorable juge Martin, et qu'il était très heureux de voir la bonne entente qui existe entre la magistrature et le barreau de cette province et les juges et les avocats de la Saskatchewan et il se fera le truchement envers ses collègues de l'abandon des sentiments qu'on lui a manifestés.

Il n'a jamais vu dans les provinces de l'ouest une semblable cérémonie pour la présentation des jeunes avocats. Il déclara qu'il n'y avait pas seulement entre les provinces de l'est et de l'ouest les liens d'une même carrière, mais aussi souvent d'autres attaches très puissantes, et il rappela que le juge en chef Brown, de la Saskatchewan, avait fait ses études à l'université McGill. Il dit ensuite un mot sur l'administration de la justice dans l'ouest où l'ordre a toujours régné, et il assura, en terminant, la magistrature et le barreau du district de Montréal qu'il transmettrait à ses collègues les sentiments qu'on lui avait manifestés.

L'HON. JUGE P. DEMERS
Après l'allocation de l'honorable juge Mackenzie, Me Cook, le bâtonnier, présenta à la Cour les nouveaux avocats, et l'honorable juge Philippe Demers leur adressa quelques conseils au nom de ses collègues. Il leur fit avec la plus grande bienveillance et la plus grande cordialité. «Vous entrez, leur dit-il, dans le temple de la justice. C'est ici que la paix est assurée. Vous abordez l'une des carrières les plus importantes chez les nations civilisées. L'usage veut que je vous offre des conseils. Votre devoir est de continuer vos études... en attendant les clients.

Il leur parla ensuite normalement que les jeunes avocats n'ont pas de causes au début de leur profession. Si la chose est souvent pénible et entraîne des ennuis sérieux, elle offre par contre quelques avantages. Les nouveaux avocats ont besoin d'étudier davantage, de se perfectionner, de suivre plus assidûment les procédures des tribunaux afin de se familiariser avec les rouages de l'administration de la justice. C'est à eux d'en profiter.

L'honorable juge Demers recommanda ensuite aux jeunes avocats de garder intacte leur réputation d'honnête homme et de gentilhomme. La meilleure méthode, déclara-t-il, de réussir dans la carrière du droit est

encore, comme elle l'a toujours été, l'amour du travail, l'honnêteté scrupuleuse et une dignité de vie exemplaire.

«De ce jour, a-t-il dit en terminant, vous êtes ici chez vous. Nous assisterons à vos débuts avec bienveillance et nous comptons que le succès vous couronnera vos efforts».

LES NOUVEAUX AVOCATS

Voici la liste des nouveaux avocats qui ont été présentés: Mes Harry Blashaw, Ralph I. Borovitch, Harry Blashaw, Jean Bruchési, Néopol Charbonneau, Isidore Charness, Frank Bernard Chauvin, Charles Cordeur, Frederick Thos. Collins, Edmond Courchesme, Paul Désy, Bernard Figler, Emile Dufort Gagnon, Léon David Germain, Raymond Godin, Guy Guilbault, François Raymond Hannen, Paul Hardy, Lucien Labelle, Pascal Lachapelle, Antoine G. Lamarque, Albert Leblanc, John W. Long, E. Mortimer MacDonald, Louis Joseph Morin, Gerald Mousseau, Henri Pigeon, Armand Poupart, Edouard Rivard, Donald D. Ryan, Contran St-Onge, Nérée Séguin, Lionel A. Sperber, Anthony P. Vanier, Charlemagne Venne, et James S. R. Wilkes.

Cette liste comprend tous les avocats du district de Montréal qui ont été admis au Barreau en janvier et en juillet dernier.

UN TRAITE QUI FERAIT TOMBER M. MACDONALD

Suivant un député anglais, le traité anglo-russe causerait sa perte

LA QUESTION IRLANDAISE

Aucun parti politique ne désire aller au peuple sur cette question.—Au Canada

(Spécial au "Canada")

Québec, 11. — M. G. G. Dawson, éditeur du "London Times", et député aux Communes anglaises, a déclaré à votre correspondant, au cours d'une entrevue au Château Frontenac, que la conclusion du traité de commerce avec la Russie, pour bien qu'elle soit une victoire pour l'Angleterre, car il rencontre une très vive opposition à la Chambre des Communes.

M. Dawson est en voyage au Canada, et il se pourrait bien qu'il fasse un voyage aux États-Unis après sa tournée des provinces de l'ouest canadienne. Bien que conservateur, lui-même, M. Dawson déclare qu'il a toujours été en faveur de donner une chance aux travaillistes de prendre le pouvoir, et personnellement il ne voit aucune raison de s'en repentir.

Le gouvernement travailliste a accompli plusieurs erreurs, comme il fallait s'y attendre, à la suite du manque d'expérience. Le peuple a été surpris du dernier budget, mais on s'attend à une grosse opposition au prochain budget, le gouvernement d'un budget essentiellement travailliste. Il ne faut pas oublier que le premier budget avait réellement été préparé par le gouvernement Baldwin.

L'Angleterre est considérablement inquiète par suite de la conclusion du traité de commerce avec la Russie, qui a été négocié avec une trop grande rapidité et sans une étude suffisante de la part du gouvernement travailliste. Cette action irréfléchie a sa désavantageuse répercussion sur le commerce et augmente le nombre des chômeurs dans l'industrie, et cela à l'approche de l'hiver, que l'on envisage comme devant être très dur.

Il reste toujours aussi la question de savoir si Ramsay MacDonald a le désir de voir le traité anglo-russe ratifié, et de provoquer à cette fin une lutte dont l'issue le forcera sûrement à appeler au peuple, ou bien s'il a eu recours à cette politique simplement pour pacifier les plus extrémistes parmi les travaillistes.

La question de la délimitation des frontières de l'Irlande paraissait très dangereuse quand M. Dawson a quitté l'Angleterre, et il a appris, juste avant de partir, que le gouvernement impérial avait décidé de convoquer une session spéciale du parlement, le 30 septembre, au cours de laquelle un bill qui autoriserait à nommer un commissaire pour représenter les intérêts de l'Irlande sur la commission des frontières. Cette mesure est nécessaire, parce que l'Irlande a refusé de nommer un représentant sur la commission. Le parlement britannique sera donc convoqué un mois plus tôt qu'il n'avait été jusqu'ici prévu, car c'est généralement à la fin d'octobre, que le parlement est convoqué.

Il est un fait bien établi, toutefois, dit M. Dawson, «ce qui a été prouvé par l'Angleterre ne désire se présenter devant le peuple, sur la question irlandaise. M. Dawson demeurera au Château Frontenac pour trois ou quatre jours encore, afin de visiter les points intéressants de la vieille capitale. Il ira ensuite visiter quelque amis qu'il a à Petit-Métis, mais n'a pris aucune disposition pour le reste de son voyage.

La guerre civile continue en Chine
(Cable de la Presse Associée)
Shanghai, 11. — Il est rumored qu'un engagement sérieux dans la guerre civile de Chine est sur le point de se produire à l'ouest du lac Tai, à environ 100 milles à l'ouest d'ici. C'est ce que l'on a appris de bonnes heures aujourd'hui. Les dépêches annoncent aussi que de nombreux blessés arrivent à Kaffing, à environ 60 milles au sud-ouest.

Des ordres ont été donnés pour que les destroyers américains stationnent dans les divers ports du fleuve Jaune afin de protéger les étrangers. Une soirée-Page 1.

Une déclaration de sir Henry Thornton
(Dépêche de la Presse Associée)
Ottawa, 11. — Notre pays a trop peu, trop souvent, été témoin de la lutte de classes, a déclaré sir Henry Thornton, aujourd'hui, aux directeurs de l'exposition d'Ottawa. Sir Henry a fait cette déclaration après avoir commenté les relations qui devaient exister entre les cultivateurs et les manufacturiers.

TEMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE A L'HON. FIELDING

Le Parlement songerait à le récompenser pour ses longs services

CARRIERE ACTIVE

(Spécial au "Canada")

Ottawa, 12. — Il est rumored que l'honorable W. S. Fielding, ministre des Finances, un des personnages les plus remarquables qui soient passés aux Communes, sera obligé de prendre sa retraite pour cause de santé et que son départ sera pratiquement terminée en tant qu'homme public.

L'honorable M. Fielding est arrivé chez lui depuis quelques jours, de retour d'un voyage aux provinces maritimes où il était allé à raison de sa santé. Il fallut le transporter du train à sa voiture pour ne pas l'exposer aux fatigues de la marche.

On a vu rapporté d'abord que le ministre continuerait de s'occuper aux travaux légers de son administration, mais il est rumored que ce sera une tâche encore trop absorbante pour lui et que sa carrière au service de son pays est pratiquement terminée. C'est l'opinion exprimée par ses intimes qui ont au courant de son état.

Chacun sympathise avec le vieil homme d'Etat qui, dès le premier jour de l'arrivée au pouvoir du gouvernement King jusqu'à l'automne dernier, s'est donné sans compter aux affaires de son pays. Et il avait alors 75 ans. Peu de ministres ont travaillé aussi fermement que lui pendant la session de 1923, car, en outre de faire face aux charges difficiles attachées au portefeuille des finances, charges qui sont beaucoup plus grandes qu'elles ne l'étaient quand il avait abandonné le ministère avant la guerre, il fit passer les amendements à la loi des Banques, et le Parlement. Peu d'hommes à son âge auraient été capables d'accomplir cette tâche sans s'épuiser, et M. Fielding a été victime de son zèle au service du public. On peut dire aussi que les financiers du pays considéraient comme une bonne fortune qu'un homme de son expérience et de son jugement, administrant les finances publiques à cette époque.

M. Fielding a maintenant 76 ans, et comme plusieurs autres qui ont dévoué leur vie au service du pays, il a de faibles ressources financières. Il est admis qu'on songe à lui donner un témoignage de reconnaissance, mais on n'a pas fait connaître sous quelle forme ce serait. On a suggéré que le moyen le plus approprié serait de le faire par un vote du Parlement, comme on le fait pour les ministres estimés au Parlement, ou ne fait pas de doute qu'une telle proposition serait chaudement accueillie par tous.

QUE LES BLEUS DE
MONTREAL AIENT
UN CHEF D'ABORD

Avant de vouloir décapiter M. Meighen, déclare le "Standard", de Kingston

REPONSE A LA "GAZETTE"

Les conservateurs de Québec doivent faire un nettoyage chez eux d'abord

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Kingston, 10. — Déclarant que ce que les conservateurs de Montréal veulent n'est «pas un chef qui les dirigera, mais un chef qui se vendra corps et âme à eux et abandonnera sa politique pour suivre leur direction», et ajoutant que «M. Meighen, heureusement, n'est pas de cette catégorie», le "Daily Standard" de Kingston (conservateur) publie un article éditorial aujourd'hui qui vient en opposition directe avec la demande des journaux de Montréal de changer la direction du parti conservateur.

Déclarant que «c'est un fait notoire que si M. Meighen plait le genou devant les prétendus dictateurs de Montréal pour avaler leur panacée politique, il conserverait indiscutablement leur support», le "Standard" ajoute que «si M. Meighen était maintenant remplacé par un autre chef, ce serait une espèce de confession par les conservateurs de toutes les autres provinces qu'ils désirent que les conservateurs de Québec, qui n'ont pu s'élire un seul membre du parlement à la dernière élection, dictent à tous les autres conservateurs le choix d'un chef conservateur», supposition que le "Standard" considère absurde.

Représentant énergiquement M. Meighen comme un chef courageux et capable, le "Standard" rappelle qu'à l'exemple de la revolte qui existe maintenant dans certains quartiers contre la direction de M. Meighen, il y eût aussi une cabale contre M. Borden, quand il était chef de l'opposition, et le journal continue en disant que «cette cabale, naturellement, fut dirigée par quelques-uns de ceux même qui par après furent heureux de servir sous lui dans son cabinet, quand il devint premier ministre».

Le "Standard" termine son article comme suit: «Ce qui semble être réellement nécessaire pour le moment est pour les conservateurs de Québec de commencer par faire un nettoyage chez eux et choisir des chefs dans Montréal et ailleurs dans Québec, qui ne rejettent pas les candidats conservateurs régulièrement choisis et n'écarteront pas les dictées d'hommes qui semblent avoir plus d'argent que d'intelligence ou de perspicacité politiques et ce dont le parti conservateur a plus besoin que d'un changement de direction, est de réduire au silence ou de faire disparaître les ennemis et les esprits hostiles qu'il y a dans ses rangs.»

Les Boches commencent à payer

Berlin, 12. — Suivant les journaux le Reich a versé aujourd'hui à l'Agent général des réparations, la somme de 20 millions de marks ou au titre de réparations, prévus par les accords de Londres. C'est le deuxième versement de cette importance que l'Allemagne effectue.

L'ETAT DE ME LAFLAMME S'AMELIORE

Il est pris d'une faiblesse soudaine à l'ouverture de la Cour, hier

On nous apprend, tard hier soir, que l'état de M. N. K. Laflamme, député de Drummond-Arthabaska, qui s'est subitement affaibli, hier avant-midi, alors qu'il plaidait une cause importante au Palais de Justice, devant l'honorable juge Martineau, s'est beaucoup amélioré.

M. Laflamme est maintenant sous les soins de son médecin, le Dr J. J. McGovern, de Westmount, qui affirme que l'état de son patient n'est pas critique et que d'ici quelques jours, il pourra reprendre ses occupations.

L'honorable juge Martineau venait de commencer à entendre hier matin la contestation de l'élection de l'échevin Hogan, dans le quartier Saint-Gabriel, lorsque M. Laflamme qui représente M. Hogan, fut pris d'une faiblesse soudaine et s'affaissa dans son fauteuil.

Son adversaire, Me J. P. Lanctôt, qui était debout à ses côtés, le vit défaillir et le saisit immédiatement pour l'empêcher de glisser sur le plancher. Toute l'assistance se précipita au secours de M. Laflamme, mais celui-ci ne fut inconscient que quelques secondes, et il se fit conduire sur le champ à sa demeure où son médecin lui prodigua ses soins.

Hier soir, comme nous l'avons dit plus haut, l'état de M. Laflamme s'est beaucoup amélioré et il pourra reprendre ses occupations sous peu. L'honorable juge Martineau après cet infortuné incident, hier matin, a ajourné la cause de la contestation de l'échevin Hogan à lundi prochain.

Nous nous joignons aux nombreux amis de M. Laflamme pour lui souhaiter de tout coeur un prompt rétablissement.

ELLE DEMANDE L'ANNULATION D'UNE HYPOTHEQUE

Un écho de l'achat du bloc d'Almy's par la Belgo-Canadian Realty Co.

ACTION DE \$200,000

L'honorable juge Philippe Demers a commencé à entendre la cause de la Canadian Belgo Realty Co. vs. James Birchenough, W. Stanton, C. C. Holland Little, et al. Il s'agit, en cette affaire, d'une action pour faire annuler une hypothèque de \$200,000, que la défenderesse prétend avoir été payée, et qui affecte l'ancien édifice d'Almy's situé au coin sud-ouest des rues Bleue et Sainte-Catherine.

En 1912, la demanderesse a acquis cette propriété pour le prix de \$1,650,000, et en paiement partiel de leur dette elle donna une deuxième hypothèque de \$200,000, et il y avait déjà un emprunt de \$1,400,000, sur l'immeuble. La demanderesse prétend que les défendeurs s'étaient engagés à lui garantir un prêt de \$1,400,000 pendant 20 ans à 5 1-2 pour cent, et ce, dans l'acte qui stipulait la deuxième hypothèque. Les défendeurs n'auraient pas rempli leur obligation, et la demanderesse prétend que la deuxième hypothèque est nulle, en vertu d'une clause de l'acte qui l'a constituée, parce que les défendeurs n'auraient pas rempli leur obligation.

UN FERMIER
VOIT SA MAISON
RASEE PAR LE FEU

C'est M. A. Gravel, de St-Prospère, comté de Champlain. — Assurances suffisantes

(Dépêche de la Presse Canadienne)
St-Prospère, comté de Champlain 11. — A bonne heure ce matin, la demeure de M. A. Gravel, un riche fermier de la paroisse, a été complètement détruite par l'incendie.

Le feu a été découvert à temps pour que les occupants aient le temps de se sauver, mais malgré la forte pluie qu'il y avait, il a été impossible d'empêcher l'élément destructeur de tout réduire en cendre. Cependant, grâce à la pluie qui tombe depuis plusieurs jours, le feu ne s'est pas répandu aux granges ni aux étables. La perte que subit M. Gravel est d'environ \$8000, dit-il. On dit qu'il y a suffisamment d'assurance pour couvrir le montant des dommages.

A l'exposition de Victoriaville

Victoriaville, 11. — Par suite d'une pluie incessante, l'exposition annuelle qui devait avoir lieu ici hier a été manquée. Une centaine de personnes seulement se sont rendues sur le terrain de l'exposition où il n'y avait que trois exposants. En conséquence, il n'y eut aucun discours. L'honorable J. E. Perrault, ministre de la Colonisation, qui devait adresser la parole à cette exposition, est allé faire une courte visite sur le terrain puis est retourné à Arthabaska d'où il a pris le train à destination de Québec dans la soirée.

L'auteur de la lettre de menaces du prince de Galles

(Dépêche de la Presse Associée)
Williamstown, New-York, 11. — Le sheriff Vincent a mis en état d'arrestation Marcus J. Gero qui a reconnu être l'auteur de la lettre de menaces reçues jeudi par le prince de Galles.

On a reconnu que cet homme était un équilibriste et il a été envoyé à l'hôpital d'Ogdensburg.

LES TRAVAILLISTES SONT MECONTENTES DE MACDONALD

Ils ne peuvent comprendre qu'il ait accepté 30,000 parts dans une compagnie

UNE AUTOMOBILE

L'affaire se complique par l'octroi d'un titre au donateur des parts

Londres, 12. — Le premier ministre Ramsay MacDonald a donné de nouvelles explications sur la façon dont 30,000 livres de parts dans une compagnie de biscuit d'Ecosse ont été enregistrées en son nom.

«Je suis fatigué à mourir d'être obligé de parler de cette affaire, a dit MacDonald dans une déclaration faite à Lissiemouth, petit village de pêche d'Ecosse où il se repose. Mais je dois protéger la joie d'un de mes vieux amis d'être honoré d'un honneur que notre souverain lui a si justement décerné.»

Le premier ministre expliqua ensuite que lui et sir Alexander Grant, le plus gros actionnaire dans la compagnie de biscuit en question, ont été de pauvres enfants de Morayshire. Ils ont grandi ensemble et sont toujours demeurés parfaits amis, bien qu'ils soient divisés en politique.

Quand MacDonald assumé le poste de premier ministre, expliqua-t-il, son vieux ami était joyeux et voulait lui offrir une automobile Daimler. MacDonald refusa, disant qu'il louerait une automobile durant son terme de premier ministre parce qu'il s'attendait d'être plus pauvre après son terme. Là-dessus, sir Alexander insista pour lui fournir une automobile.

Finalement sir Alexander le persuada de lui permettre de placer 30,000 livres d'actions en son nom dans la compagnie, déclarant qu'il avait promis d'entretenir une automobile pour le premier ministre tout le temps qu'il en aura une et que le placement devra retourner à sir Alexander à la mort du premier ministre MacDonald.

On ne sait comment ces explications seront reçues dans le groupe travailliste où les commentaires les plus divers vont leur train. Car si la moitié des éphémères que les ouvriers adressent à leur chef étaient sincères et devaient être mises à exécution, MacDonald ne serait pas le premier ministre à la réouverture du parlement.

Le député George Lansbury, celui qui força le gouvernement travailliste à conclure le traité de commerce avec la Russie soviétique, déclare tout simplement: «Je ne comprends plus rien. MacDonald doit être fatigué.»

Un autre député travailliste, Ben Tillett, dit: «MacDonald n'entend rien en fait de trade-unionisme et n'a pas plus le droit de la critiquer qu'aucun autre politicien.»

La presse locale s'est aussi emparée de l'affaire qu'elle commente à coup de grosses manchettes. Comme on le sait, la découverte de ces 30,000

Se tonifier à temps c'est s'éviter bien des souffrances

PILULES ROUGES

Remède spécialement recommandé à la femme faible, anémique

toujours merveilleusement réussis. Faiblesse, lassitude, étourdissements, malaises de toutes sortes ne leur résistent pas».—Mme Frank Poulin, 31 rue King Waterville, Maine.

«Depuis quelque temps j'étais sans force, je souffrais de douleurs de reins et d'affreux maux de tête. Vu l'époque critique que je traversais, j'avais consulté un médecin pour éviter des maladies plus graves, mais ses remèdes me furent inutiles. Ayant entendu parler des Pilules Rouges, j'en ai pris et j'ai eu la joie, dès les premières boîtes, de me sentir plus forte. En quelques semaines de traitement j'ai complètement refait ma santé.» — Mme Thomas Barbeau, 26 rue St-Laurent, Longueuil, P. Q.

Les mères de famille font prendre à leurs fillettes les Pilules Rouges pour leur assurer une bonne formation.

Les femmes qui souffrent de maladies internes, d'anémie, etc., trouvent leur soulagement dans l'emploi des Pilules Rouges.

Celles qui craignent les troubles du retour de l'âge doivent recourir aux Pilules Rouges pour aider le sang à se bien placer et pour éviter les maladies les plus dangereuses.

COUSULTATIONS GRATUITES. Les médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine donnent des consultations gratuites à toutes les femmes qui viennent les voir ou qui leur écrivent.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Si quelqu'un ne pouvait les trouver dans sa localité, nous les lui enverrons sur réception du prix, 50 sous la boîte.

Compagnie Chimique Franco-Américaine, Limitée, 274, rue St-Denis, Montréal

Le Canada

Les gardes de la prison de Bordeaux

Comme on pouvait s'y attendre, les conservateurs de Québec veulent rendre le gouvernement provincial responsable de la tentative d'évasion des condamnés de Bordeaux.

C'est là la suite des arguments qu'ils ont présentés lors de la dernière élection de 1923 et où les événements les plus étranges à la politique leur servaient d'arguments constants.

La "Minerve" affirmait donc ces jours derniers qu'une des causes pour lesquelles quatre gardes de la prison de Bordeaux se seraient laissés séduire par les condamnés à mort et auraient permis à l'un d'eux d'essayer de s'évader de prison, c'est... qu'ils ne sont pas suffisamment payés.

Il est difficile d'imaginer mauvaise foi plus entière, ni une perversion morale plus avancée.

La "Minerve" veut-elle insinuer par là que l'employé qui ne se juge pas suffisamment payé a droit de voler son patron ? et que le soldat peut trahir son régiment si sa solde, à son avis, n'est pas assez élevée ?

Le garde de la prison a une fonction de confiance à remplir : il est un des rouages par où la sécurité de la société est assurée. Quand il accepte ce poste, quelque soit le salaire qui y est attaché, n'a-t-il pas un devoir essentiel à remplir ? est-ce que rien le justifie d'y manquer ?

Et que pense-t-on de cet organe conservateur qui, pour servir des fins politiques, dit au gardien : "Tu n'es pas satisfait de ce que te donne le gouvernement ; fais-toi aussi payer par les voleurs et aide-les à s'évader !"

D'ailleurs, est-il exact de dire que ces gardes sont si mal payés ? et peut-on en particulier en faire un reproche au gouvernement Taheureau ?

En 1892-3, sous l'ancien régime, ils recevaient \$547.50 par an. Ce salaire est resté le même jusqu'en 1916.

C'est le gouvernement Gouin qui en 1916 l'a porté à \$720 et le gouvernement actuel, en 1923 à \$900. (Le salaire comporte en plus le vêtement).

Ajoutons que des centaines de demandes affluent auprès des autorités pour des postes de ce genre.

Mais quoique l'on pense du traitement, il est absurde de vouloir y trouver une justification à un acte criminel.

Ce que prouve le décompte de St-Antoine

Les conservateurs ont demandé le décompte dans Saint-Antoine malgré la grosse majorité de M. Hushion, dans l'espoir évident de faire ressortir des irrégularités et afin de créer l'impression que cette élection n'a pas été scrupuleusement menée par les libéraux.

Mais il se trouve, par un juste retour des choses, que le décompte a démontré tout le contraire, et c'est dans un poll très favorable à M. Hushion que l'on a découvert des irrégularités dues évidemment au manque d'expérience du sous-officier rapporteur.

En effet, comme nos lecteurs ont pu le constater, s'ils ont suivi cette procédure, M. Hushion a perdu dans le poll 15, une majorité de cent quarante parce qu'aucun des bulletins de ce poll n'avaient été initialement par l'officier en charge.

Comme le poll 15 est situé dans une partie de la division qui devait nécessairement être favorable à M. Hushion, on voit que cette irrégularité n'a pu d'aucune façon être suscitée par un agent libéral.

Bien au contraire, le candidat libéral avait tout intérêt à ce que le vote y soit donné de la façon la plus régulière possible.

Un certain nombre de votes ont été rejetés dans d'autres polls à peu près également d'un côté et de l'autre pour des irrégularités analogues, comme il s'en glisse toujours dans des élections.

Malgré tout le soin que l'on peut mettre à donner des instructions à ceux qui sont en charge, le grand nombre de sous-officiers et d'aides rend inévitable des erreurs.

Mais dans la présente élection, bien que tous les officiers aient été nommés par les libéraux, on peut juger de la bonne foi de leur travail, puisque la seule irrégularité grave qui ait été commise l'a été contre nous et que M. Hushion de ce fait a perdu cent quarante voix.

Nous avons à en tirer deux conclusions : La première c'est que nos adversaires ont eu mauvaise grâce de suspecter notre bonne foi et que les événements leur ont donné un tort complet.

La seconde, c'est qu'il est extrêmement important que les officiers en charge soient conscients de leur devoir ; car il eût été lamentable qu'une erreur comme celle du poll 15, dans une élection où le résultat eût été plus serré, eût privé le vainqueur de sa victoire.

La commission du tarif

Le gouvernement King a fait connaître son intention, à la dernière session de nommer une commission du tarif, laquelle doit aviser le ministre des finances dans ses changements tarifaires.

Beaucoup voient avec faveur la formation d'un pareil cadre, comprenant la question tarifaire est aussi complexe qu'importante et que le gouvernement ne saurait négliger tout avis qu'il peut recevoir à ce sujet.

Nous avons dit souvent et nous pensons toujours que le tarif ne doit en aucune façon être décidé par une formule doctrinaire.

Il est aussi dangereux, à notre avis, de vouloir régler le tarif, d'après un système de haute protection uniforme, qu'il le serait d'en abattre les barrières et d'établir le libre-échange.

Il n'est question, sous le régime libéral, ni de l'un ni de l'autre.

Et comme l'a déclaré explicitement le premier ministre dans la campagne de Saint-Antoine, ce que veut le gouvernement libéral, c'est un tarif modéré, destiné à abaisser le coût de la vie et des éléments de production.

Le tarif doit être un instrument souple, docile, s'adaptant aux conditions économiques, sachant élever un droit là où c'est nécessaire et l'abaisser là où il y a un avantage de le faire.

Mais il est toujours dangereux, dans une action multiple comme celle-ci, de rendre compte exactement des conditions de chaque groupe d'industries ainsi que de celles du pays en général.

C'est pourquoi une commission tarifaire serait précieuse. Elle pourrait recueillir les renseignements, les coordonner, les classer et les présenter au gouvernement.

Mais nous restons d'avis que le tarif étant l'une des principales questions de l'administration gouvernementale, le ministre doit en garder l'entière responsabilité.

Il peut recevoir ces renseignements ; mais il lui restera de les peser et d'en tirer lui-même les conclusions qu'il juge nécessaires.

La commission serait ainsi consultative ; mais le gouvernement garderait toute la responsabilité, ce qui est conforme au régime sous lequel nous vivons.

Les conservateurs se chamaillent

Le parti conservateur est en ce moment secoué par un vif désunion.

Il y avait déjà friction entre le groupe provincial qui sous la direction de M. Sauvé refusait, du moins ouvertement, de s'allier au parti fédéral.

Mais depuis la défaite de Saint-Antoine, la désunion s'accroît et elle s'exerce maintenant en tous sens.

On a lu les articles des deux organes conservateurs, à Montréal, demandant la tête de M. Meighen.

Il est à noter que pendant l'élection partielle, ces deux journaux prédisaient une victoire conservatrice, tentaient de diminuer le prestige du premier ministre, l'hon. M. King, et annonçaient comme inévitable le triomphe du candidat conservateur.

On peut voir combien peu sincères étaient ces prophéties et les commentaires qui les accompagnaient, par ceux qui ont suivi.

Dès le lendemain de la défaite le "Star" entraînait dans une belle fureur contre toute l'organisation conservatrice et tirait un premier coup à la tête du chef.

Suivit le long et capiteux article de la "Gazette" où la question était posée dans tous ses détails et où l'on signifiait également à M. Meighen qu'il n'avait plus qu'à se retirer.

Mais ce soulèvement fut aussitôt suivi par des répliques venant de la presse d'Ontario où l'on y prend la défense du chef conservateur qui compte encore des amis dans la province voisine.

Ce n'est pas à M. Meighen, c'est aux conservateurs de Québec que l'on adresse des reproches ; on les accuse d'avoir laissé la désorganisation s'emparer des rangs.

Nous assistons froidement à toute cette discussion qui se fait chez nos adversaires.

Les libéraux ont confiance en leur chef et en leur gouvernement ; ils viennent de recevoir une approbation populaire dans le comté où les conservateurs comptaient le plus d'espoir.

Nous comprenons leur désappointement ; mais nous tenons à le signaler et à le mettre en regard de leurs déclarations faites pendant la lutte afin d'en mieux souligner la totale insincérité.

Le verdict de Chicago

Les deux jeunes américains de Chicago qui étaient criminels par plaisir ou par passion, et dont la jeune victime a été sujette à l'un des attentats les plus révoltants dans l'histoire de la justice ont été condamnés à la prison pour la vie.

Les journaux voisins nous racontent que les deux complices dansaient de joie quand ils se sont retrouvés près de leurs cellules. Et ils ont même aussitôt demandé au shérif de leur servir un bon beefsteak, beaucoup de petits plats et des éclairs au chocolat.

Oui, on lit tout cela dans les gazettes d'hier. Le juge qui les a "condamnés" a même cru devoir ajouter qu'on aurait tort de les libérer sur parole.

Si jamais on le fait, — et on peut être sûr que des procédures de ce genre seront un jour entamées, — eh bien ! on aura tort.

Les journaux américains ont feint l'indignation parce qu'il y a quelques mois la justice canadienne a laissé suivre son cours à une sentence capitale prononcée contre un des leurs dans notre pays.

Leur justice est évidemment plus douce : la prison et des éclairs au chocolat, en attendant mieux.

Pourtant le meurtre menace de toutes parts : aux Etats-Unis surtout. A Chicago, il est quotidien : à New-York, presque aussi fréquent.

Ne prenons pas exemple sur la mansuétude américaine, qu'elle s'exerce envers les riches ou les autres.

Nous vivons une ère difficile, où l'audace du crime dépasse toutes bornes. L'autre jour encore, en notre ville, un meurtre aussi horrible qu'inutile a été commis à Verdun.

La potence seule peut faire hésiter un criminel ; et il faut d'abord protéger les honnêtes gens.

La sécurité des travailleurs

Comme suite à une résolution votée par la Conférence internationale du Travail dans sa Vème session, tenue à Genève, en octobre 1923, le Bureau international du Travail vient de procéder à une étude préliminaire de la question de l'attelage automatique des véhicules des chemins de fer.

Cette étude qui avait pour objet, d'une part, de rechercher s'il y a eu diminution du nombre des accidents dus aux opérations d'accrochage et de décrochage dans les pays où l'attelage automatique est en vigueur et de définir, d'autre part, l'importance des risques d'accidents dans les pays qui ne l'ont pas encore adopté, permettra de poursuivre l'examen du problème en collaboration avec les Organisations internationales intéressées. Elle vient d'être publiée dans la série des Etudes et Documents, sous forme d'un rapport statistique établi d'après des informations concernant quinze pays et portant généralement sur une période de dix années.

Le rapport débute par une introduction résumant les origines de la réforme, les controverses auxquelles elle a donné lieu, les données générales recueillies sur le problème envisagé au point de vue de la sécurité.

Un premier chapitre est consacré aux méthodes d'établissement des statistiques, critères de comparaison, pourcentage d'accidents, etc. Dans les chapitres suivants, sont examinées les statistiques relatives aux pays où le matériel roulant est muni de l'attelage automatique : Etats-Unis, Canada et les statistiques concernant les pays qui n'ont pas l'attelage automatique : pays européens, Inde.

Un examen comparatif fait ressortir les différences constatées au sujet des risques d'accidents en Amérique et en Europe.

La dernière partie indique les différences constatées au point de vue des risques professionnels entre les agents employés aux manœuvres d'attelage et les agents affectés à d'autres travaux, soit dans les chemins de fer, soit dans l'industrie.

Enfin, le rapport donne en annexe une série de tableaux se rapportant aux différents pays étudiés.

Il résulte des données utilisées pour ce travail qu'un nombre extrêmement élevé d'agents des chemins de fer sont tués ou blessés chaque année au cours des opérations d'accrochage et de décrochage. Si l'on tient compte, d'autre part, que les informations statistiques n'avaient jusqu'à présent jamais été centralisées et systématiquement analysées bien que la question du système d'attelage soit en discussion dans les différents pays depuis plus de vingt ans, on se rendra compte de l'intérêt que présente l'étude publiée par le Bureau international du Travail, tant pour le personnel intéressé que pour les techniciens des administrations ferroviaires.

Le communisme en Angleterre

Le traité signé entre les bolchévistes et l'Angleterre n'est pas considéré d'un bon œil par une bonne partie de la presse britannique.

Certains journaux y voient un grand danger et ils ne veulent pas entendre parler d'un nouveau prêt à la Russie soviétique qui aiderait la propagande bolchéviste.

Le "Daily Mail", de Londres, est particulièrement catégorique sur cette question.

"Petit à petit, dit-il, le peuple de Grande-Bretagne apprend comment notre gouvernement socialiste, sans consulter le parlement et par un acte de l'exécutif, a signé ce disgracieux traité avec les bolchévistes".

Notre confrère de Londres montre ensuite comment les membres du cabinet ont passé outre la déclaration du chancelier de l'Echiquier, M. Snowden, dont l'attitude était aussi celle des banquiers de Londres : avec ces derniers, il était opposé au prêt à la Russie. De plus, les fonctionnaires du trésor l'appuyaient sur ce terrain.

On a ignoré l'opposition du chancelier tout simplement pour obéir aux instances de chefs trade-unionistes dont le gouvernement MacDonald subissait la menace.

Le "Daily Mail" apprend de plus, par un organe communiste, le "Workers Weekly", que l'on va exercer une autre pression sur les ministres afin de leur faire consentir un nouveau prêt d'au moins cent millions de livres sterling.

"Nous pouvons être pratiquement contrôlés par un gouvernement ennemi si nous jugeons les socialistes par leur politique, poursuit le "Mail". Il est impossible de découvrir aucune raison honorable pour accorder une si immense somme aux bolchévistes. Elle sera employée à subventionner la sédition et la trahison, et elle sapera les bases mêmes de l'empire britannique dans le monde entier".

Puis le confrère cite le témoignage d'un chef bolchéviste qui déclare que pas un sou de cet argent ne sera dépensé en Angleterre pour activer le commerce britannique comme prétendait le gouvernement.

L'avenir de l'industrie britannique est assez sombre pour qu'on n'y ajoute pas en la privant d'un si gros capital. Le "Mail" insiste sur la forte concurrence allemande et lance le cri d'alarme.

"Chaque soumission au chantage, chaque action imprudente de ce gouvernement socialiste énormément dispendieux, ajoutent des millions d'ouvriers au nombre des chômeurs. Depuis le 2 juin, alors que l'effet du socialisme commença de se faire sentir, le nombre officiel de nouveaux chômeurs en Grande-Bretagne avait augmenté de 89,000 ; et nous pouvons raisonnablement dire que le total réel des chômeurs a été augmenté de 200,000 ouvriers.

"Nous devons à tout prix faire cesser cette po-

litique de soumission et nous débarrasser du gouvernement qui en est responsable.

Il est facile de voir que la propagande communiste russe a atteint les hautes sphères en Angleterre.

Chacun chez soi.

Les hommes publics des deux parts, en Afrique du Sud, montrent quelque méfiance à l'endroit de la conférence impériale qu'on voulait convoquer à Londres cet automne.

On commence à se demander, un peu partout dans l'empire, pourquoi ces appels continus à siéger dans la métropole.

Ici même, nous avons posé la question, conscients que nous exprimions bien le sentiment canadien.

Jadis les conférences avaient lieu tous les cinq ou six ans ; et cela semblait assez fréquent pour permettre aux représentants des dominions de prendre contact.

Ces réunions, de ce qu'elles étaient espacées, tiraient une importance particulière. On y étudiait dans le principe les grands problèmes de l'empire ; et chaque premier ministre, de retour parmi les siens, soumettait aux parlements des projets qui étaient, selon le cas, adoptés ou rejetés.

Surgissait-il quelque situation imprévue, les dominions pouvaient toujours communiquer avec le gouvernement central par la voie de leurs commissaires à Londres.

Mais chaque parlement colonial autonome conservait le libre et entier contrôle de l'administration ; et il n'était pas nécessaire de s'aller sentir les coudes, tous les six mois, à Londres.

L'est-il davantage aujourd'hui ?

Et quel est la poussée nouvelle depuis la guerre, qui voudrait réunir les représentants des dominions en une sorte de session annuelle ?

Cela est aussi inutile que contraire au principe de l'autonomie.

Si, en effet, les dominions ont entière liberté dans leur administration, c'est ici, et non à Londres, que nos ministres doivent demeurer et agir. Nous avons à Ottawa un gouvernement libéral et autonomiste.

Il devra continuer, comme nos amis de l'Afrique du Sud, à résister à toute poussée centralisatrice, — qu'elle soit directe ou tendancieuse, — qui nous vient de Westminster.

Une enquête... publique

La crainte que l'on exprimait en certains milieux que l'enquête sur la police ne donne pas tous les résultats voulus sera sans doute accrue quand on apprendra que des témoins seront entendus à huis-clos.

Nous avons bien voulu faire confiance à la police et exprimer l'opinion qu'il appartenait d'abord au conseil de conduire cette enquête.

Mais on ne doit pas perdre de vue combien l'opinion publique a été secouée par les allégations faites contre la moralité de la police ; et conséquemment, cette enquête a une extrême importance.

S'il fallait qu'à la suite d'un certain nombre de séances, — où la substance de la preuve serait tenue secrète, — on vienne déclarer qu'on n'a rien pu trouver, cela ne satisfait en rien l'opinion.

On a raison de dire que cette enquête ne doit avoir que deux résultats : ou la justification claire, évidente, publique des autorités policières ; ou la condamnation des coupables.

Mais on ne gagnera rien à travailler dans l'ombre.

Le coût de la vie à travers le monde

Le mouvement de hausse des prix qui s'était manifesté dans la plupart des pays vers la fin de 1923 et le début de cette année a fait place, en général, à une baisse légère mais régulière.

Seule la Hongrie accuse une augmentation importante du coût de la vie : les derniers chiffres de mai révèlent que le prix des denrées alimentaires s'est accru d'environ 25 % par rapport au mois d'avril ; l'indice du logement, resté extrêmement bas en raison de la législation spéciale sur les loyers, est presque quatre fois supérieure à celui d'avril.

Une légère hausse du coût de la vie est à nouveau enregistrée en Allemagne : l'augmentation porte sur tous les groupes d'articles, sauf le chauffage et l'éclairage.

Au Canada, les statistiques indiquent une décroissance constante du coût de la vie.

Les enfants aux écoles

Nous notons que dans le rapport scolaire annuel on signale une congestion en certains districts, le nombre des enfants étant plus grand que ne peuvent recevoir les écoles. S'il faut se réjouir de l'ardeur des parents à faire éduquer les enfants, il faut aussi compter que l'on pourra accommoder tous ceux qui s'y présentent.

Et nous ne doutons pas que les commissaires voudront accorder à ce problème toute leur attention.

Le gouvernement anglais

Le gouvernement travailliste d'Angleterre résistera-t-il à l'assaut de ses puissants adversaires ? et réussira-t-il à se maintenir contre la majorité de partis ?

Les élections partielles anglaises ont été tantôt encourageantes, tantôt inquiétantes pour le premier ministre et il est assez difficile de pronostiquer de quel côté penchera l'opinion, au prochain appel général.

"L'Evoluti du Canadaonçais"

Le professeur Bracq publie, en anglais, à New-York, une importante étude sur les notes

Nous tenons à signaler la publication d'un livre, qui sans doute fera grand bruit et sera fort commenté. Il s'agit de l'ouvrage publié à New-York, par le professeur Jean-Ch. Bracq et intitulé : "The Evolution of French Canada".

On se rappelle les visites récentes du professeur Bracq parmi nous et ses conférences. Ce Français professant aux Etats-Unis a étudié avec nous notre province qu'il aime et son livre est le résultat de ses études.

Il l'a écrit en anglais, langue qu'il possède parfaitement, afin d'être lu et compris aux Etats-Unis ; mais on nous fait déjà pressentir une traduction française.

Nous n'avons pu que parcourir le volume, l'un des plus complets et des plus sympathiques que l'on ait consacré au Canada Français. Il traite de notre histoire et du développement de nos institutions ; il s'occupe des questions d'éducation dans la province ; il consacre plusieurs chapitres à notre mode de vie dans nos campagnes et dans les centres. Il fait aussi une ample revue de nos écrivains, de nos artistes et de nos orateurs. Le dernier chapitre, en manière de conclusion traite de nos relations avec l'élément anglais.

L'auteur lui-même, en tête de son livre, a inscrit les notes suivantes, que nous traduisons :

"Cette étude du Canada français est en partie historique, en partie un aperçu des conditions actuelles. L'auteur, français de naissance, traite de la vieille et de la Nouvelle France, de la formation théorique du Canada français, des débuts de la domination anglaise, des soulèvements de 1837, de Cartier et Laurier et du gouvernement de Québec. Il s'occupe ensuite de ce qu'a accompli le Canada français et rend compte des conditions actuelles au point de vue agricole, scolaire, littéraire et artistique.

"Il a essayé de montrer comment 65,000 colons français vaincus, abandonnés par la France lors de la cession, traités injustement au début par les premiers colons anglais, sont devenus un peuple de plus de trois millions qui s'est créé une civilisation propre, d'un intérêt singulier."

Ce livre se trouvera demain dans toutes les librairies, et nous ne doutons pas que tous les lecteurs canadiens-français veuillent en prendre connaissance.

Nos vifs remerciements à l'auteur que nous avons eu l'occasion et l'avantage de rencontrer personnellement, et dont ce livre manifeste si bien la culture étendue, le jugement libre, la profonde sympathie pour les nôtres.

F. R.

LA BIBLIOPHILIE

De zoographies

L'autographe que certains auteurs firent naître vers le commencement du dix-neuvième siècle, demonte, en fait, fort loin dans le passé et on peut dire que le goût qu'il suscita exista dans tous les temps.

On trouve des traces de ce penchant dans les "Epigrammes" de Martial qui s'exprime ainsi : "Vous voulez, Pudent, que je corrige pour vous mes livres de ma propre main, c'est m'estimer, c'est m'aimer trop, en vérité, que de vouloir posséder mes sottises en original."

Quintilien, parlant, dans ses oeuvres, des écrits de Cicéron et de Virgile, ajoute : "Leurs manuscrits autographes en font foi."

Suétone fait allusion aux lettres autographes. "Autographos" d'Auguste et aux "Poesies" de Neron dont il eut les tablettes originales en sa possession.

Au moyen âge, le goût pour les manuscrits, tout en se raréfiant, subsista et même nous en a laissé, nous, telle la fameuse "Bible d'Alcuin" qui fut vendue à Londres en 1836 1,500 livres sterling.

La Renaissance dans les Lettres donna une impulsion très vive à la recherche et à la composition des albums d'autographes ; il nous en est parvenu de fort nombreux des savants et des hommes célèbres de cette époque.

Au dix-huitième siècle, il existait quelques belles collections d'autographes. Il convient de citer celle qu'avait réunie un bibliophile célèbre du nom d'Uffenbach, décédé en 1734. Elle se composait de 65 volumes in-folio et de 64 in-40, ne réunissant presque que des lettres de savants les plus illustres depuis le seizième siècle. Après le décès du bibliophile, cette collection, sans précédent, devint la propriété du philologue J.-C. Wolf.

Depuis le dix-neuvième siècle, les amateurs d'autographes se sont multipliés et peu rares sont aujourd'hui les belles réunions d'autographes. Il y a lieu toutefois d'ajouter que les prix varient avec la surabondance. Parmi les plus hauts cours cotés pour les autographes célèbres, nous citerons les vingt-huit lettres de Mme de Maintenon acquises par Louis XVIII, et une lettre de Christophe-Colomb relatant sa découverte du Nouveau-Monde achetée par le duc de Buckingham — (Le "Figaro").

Fernand Milton.

PAGE FEMININE

POEMES

SEPTEMBRE

Après ces cinq longs mois que j'ai passés loin d'elle
J'interroge mon cœur; il est resté fidèle.

En Mai, dans la jeunesse exquise du printemps,
J'ai souffert en songeant à ses beaux dix-sept ans.

Quand la nature en Juin de roses était pleine,
J'ai souffert en songeant à sa suave haleine.

En Juillet, quand la nuit peuplait d'astres les cieux,
J'ai souffert en songeant à l'éclat de ses yeux.

Aout à flambé, Septembre enfin mûrit la vigne,
Sans que mon triste cœur s'apaise et se résigne.

Toujours son souvenir à le même pouvoir,
Et je n'ai qu'à fermer les yeux pour le revoir.

François COPPEE.

LE PETIT ETANG

C'est un petit étang rêvant au fond des bois;
Nul chemin n'y conduit, sur la route effacée
Poussent l'herbe et la ronce; et nul cerf aux abois
N'y vint finir jamais sa course harassée.

Mais son charme idyllique est si doux que, parfois
Autour de la clairière où dort l'onde irisée,
Le passant attardé croit entendre la voix
De nymphes aux pieds blancs dansant sur la rosée.

Votre âme m'apparaît tel le cristal changeant
De l'eau silencieuse où des roseaux d'argent
Et de pâles iris penchent leurs tiges frêles;

Et l'essaim des désirs, libellules du soir,
D'un vol de rêve à peine effleure le miroir
Où survit un moment le frisson de leurs ailes.

Gaston BERARDI.

CHRONIQUE FEMININE

Pour être heureux

(Pour le "Canada")
J'emprunte à Madame de Staël la règle d'or dont elle avait fait sa devise: "Seuls, surveillons notre pensée; en famille, surveillons notre humeur; en société, surveillons nos paroles". Elle concluait: "...et nous serons heureux". En effet, cette triple surveillance sur tout ce qui compose notre intérieur règle les événements de chacun de nos jours, tant pour le particulier que pour le général et leur donne une sérieuse portée morale et sociale.

C'est l'A. B. C. de la psychologie que les pensées naissent des idées, des impressions et des multiples connaissances apportées par nos visions sensorielles, visions auditives, visions oculaires pour ne citer que les principales sources où puise notre réflexion. Travail tout intérieur, qui, autour de nous, ne peut être que soupçonnée tant que la parole n'entre pas en collaboration pour extérioriser notre moi. Xavier de Maistre nous indique un moyen d'une efficacité souveraine pour que la surveillance de nos pensées donne tous les résultats attendus, pour que toutes soient saines et justes, que toutes reflètent la bonté et seulement la bonté, malgré les innombrables défauts des choses et des personnes avec lesquelles nos sens nous mettent en contact quotidien. "C'est, dit ce philosophe délicat et averti, de tout regarder par le meilleur côté, par l'aspect le plus favorable, afin que notre jugement ne soit jamais entaché de malice; que nous ne soyons jamais exposé à mal penser, à mal juger, à mal parler".

Est-ce impossible? Que non pas. Le bien, le beau, le juste existent partout, en quantité variable, sans doute, mais si peu qu'il se trouve de ces qualités précieuses dans un être ou dans un objet, c'est par là qu'il faut établir notre jugement et édifier nos relations futures. La différence entre les bons et les méchants est que, dans les premiers, le mal est un mélange infinitésimal, et que, dans les seconds, c'est le bien qui est presque imperceptible. Mais dans les pires, il est toujours possible de retrouver un atome, un reflet de la primitive beauté. Donc, accommodons-nous des choses en les considérant seulement à l'endroit, comme nous faisons d'une tapisserie artistique, de l'envers étant un embrouillement de fils passés, lamés, jetés l'un sur l'autre. Les choses sont ce qu'elles sont, à nous d'en obtenir le meilleur usage. Pour les gens, prenons-les aussi comme ils sont et non comme nous nous souhaiterions qu'ils fussent; prenons, de ceux avec qui nous avons affaire, le meilleur de leurs qualités, les plus propres à notre service et à notre agrément; laissons leurs défauts dans une ombre discrète; sachons seulement qu'ils existent, afin de ne pas en préserver. Quand nous cueillons une branche chargée de roses pour en goûter le parfum, et nous réjouissons de la splendeur des corolles, nous prenons toutes les précautions utiles pour ne pas nous piquer aux épines.

Appliquant à tout ce principe élémentaire, nous trouverons du bien partout; nous en recueillerons les bénéfices; nous y penserons avec plaisir, et nos pensées riront dans notre esprit, imprimeront à nos jugements la tournure la plus aimable. Nos jugements ne seront jamais aigres ni malveillants. Bien penser, c'est pratiquer essentiellement la parfaite charité.

Et comme nos gestes, nos paroles et nos actes, dans leur ensemble, c'est, en réalité, l'épreuve de notre pensée, il s'en suit que notre vie se déroulera dans la prudence, la bienveillance et la paix parfaite.

Suzanne CARON.

Causerie Médicale

Les maladies de l'estomac

(Pour le "Canada")

La dyspepsie flatulente est due, le plus ordinairement, à des fermentations de cause microbienne et d'époque secondaire. Chez les hypochlorhydriques, il s'agit surtout de fermentations lactobactériennes, tandis que la fermentation acétique dominerait plutôt chez les hyperchlorhydriques. La stagnation alimentaire, les repas pris à la hâte, l'atonie musculaire de l'estomac favorisent les flatulences. Il en est de même des repas trop rapprochés et trop copieux, des conserves, gibier, fromages faits, farineux (surtout avec casses), lait pris en boisson, etc.

La pesanteur et le ballonnement apparaissent, peu après les repas, avec sensation de constriction thoracique, congestion faciale et éructations plus ou moins abondantes. Il y a souvent, aussi, concomitance de constipation. Les névropathes sont plus suspects d'aérophagie que de flatulences proprement dites. L'air qu'ils déglutissent, par un tic inconscient, ils le restituent en éructations, lorsque l'estomac, trop distendu, réagit en se contractant. On conçoit que le gonflement gastrique exerce, sur les organes environnants, des compressions de voisinage, se traduisant par: essoufflements, palpitations, irrégularités et intermittences du cœur, points de côté, vertiges, étourdissements et même tendance à la syncope. Que de fois voit-on le bien-être parfait succéder à l'angoisse, chez ces malades, à la suite d'une éructation bien abondante et bien sonore (rôts à déclanchement). On a mesuré des dix litres de gaz rendus en 24 heures!

Ne faisons pas fausse route dans le diagnostic, si nous ne voulons pas voir traitements et régimes rester inactifs, chez les aérophages. C'est le traitement des hystériques, ou tout au moins des psychasthéniques, qu'il faut, chez ces malades, instituer; le monobromure de camphre, la valériane et surtout la suggestion intelligente, avec rééducation, guérissent l'aérophagie, qui résiste ou s'aggrave habituellement par les antiseptiques, les alcalins et même le charbon. Pour éviter le tic de déglutition, on maintiendra la bouche entrouverte au moyen d'un morceau de lingée placé entre les grosses lèvres. Ainsi, l'érection, besoin maniaque et inconscient, redvient ce qu'elle doit être: un acte soumis au contrôle de la volonté; d'autre part, l'aérophagie, mécaniquement, n'est plus possible. Les vétérinaires traitent par le carcan les chevaux liquides aérophages; une cravate serrée sur la pomme d'Adam

peut aussi avoir son utilité chez les aérophages inconscients et irréductibles.

Certains sujets s'attient aux pratiques aérophages, dans l'idée de se soulager d'un état dyspeptico-gastrique. Ils provoquent ainsi des éructations qui, d'abord les apaisent; on a même vu certains médecins conseiller cette manœuvre. Rien n'est plus imprudent; car le malade tombe, ainsi, facilement, dans le déséquilibre du tic inconscient. L'estomac réagissant de moins en moins à la distension, la flatulence s'aggrave promptement. Le travail assidu après le repas est aussi à éviter, car il éloigne le contrôle de la volonté sur le tic et favorise la stase gastrique avec toutes ses conséquences redoutables pour l'ensemble de l'appareil coeloclique déséquilibré.

En fait de médicaments, je considère que l'atropine est le meilleur; un quart de milligramme en général, peut combattre les crises. Lorsque domine la myasémie gastrique, il faut prescrire, de plus, un quart d'heure avant chaque repas, quelques gouttes des teintures d'ipéca et d'ignatia, afin d'agir dans la mesure du possible sur les fibres lisses. S'il y a fermentations putrides, on donnera, 3 ou 4 fois par jour le cachet: Salicylate de magnésie 0 gr. 50 — Benzocapitol et Bétel, à 0 gr. 25 M.

Docteur E.

LA MODE

Les chapeaux—Menues babioles

(Pour le "Canada")

On discute chapeaux, grands et petits. Souples capelines de crin, aimablement fleuries, passes brodées de motifs de toile rayée, enrubannées de serpents joyeux, ennuagées de volutes de tulle armure, arachnées et solides à la fois, dont toute femme coquette connaît le charme exquis, charme qu'il lui communique par sa vaporosité ténue. En voiles et en voilette, elle le porte, ce tulle, à la ville ou à la campagne, toute ravie et conquise qu'elle est par sa pratique joliesse. Chapeaux de feutre à calotte carrée et haute, à l'allure "postillon" et qu'une boucle ou un simple noeud pare si gracieusement. En toutes teintes: beige, marron, gris blanc, noir, ils font les délices des élégantes sur les plages venteuses, contenant bien les boucles folâtres quand souffle l'air du large...

Minuscules pailles relevées sur la nuque, qui encadrent adorablement les visages râlés de soleil. On cause, mais tout en causant on travaille à quelque menu ouvrage babiole qui prête à maintes gracieuses attitudes: visions exquises de la courbe d'une nuque nacrée, de l'arrondi d'un bras blanc et potelé, de doigts actifs, fuselés et rosés faisant courir l'aiguille... Ici, c'est une broderie multicolore qui s'achève; là, un tablier d'enfant, aux rivières de jours, oeuvre de patient labeur; plus loin, sur un canevas souple, au petit point, telles nos mères, une jeune femme tapisse une bande aux coloris chauds, qu'elle incrustera dans une casaque de soie, l'automne venue, et puis, c'est une fillette qui tricote de dessins variés le chandail qu'elle portera bientôt... Une aiguille qui plie un noeud qui se déplace, une maille qui s'écroule, et c'est, avec le fil frais qui fuse parmi les arbres feuillus et s'éparpille au-dessus des jardins en fleurs, le vers du poète qui chante à son esprit:

Les parfums, les couleurs et les sons se répondent.

RECETTES

Gnouchi à l'italienne.—(Pat maigre). Placez dans une casserole 4 onces, de beurre, fin et un verre de lait, faites bouillir; jetez 1-2 onces de farine que vous remuez vivement sur le feu pendant quatre minutes.

Retirez, et cassez quatre oeufs, que vous mélangez un à un dans la pâte; incorporez ensuite trois pommes de terre cuites et passées au tamis, 2 onces de fromage râpé, sel, poivre et muscade.

Rolez en petites quenelles et faites-les pocher dix minutes à l'eau bouillante. Egouttez-les, et servez dans du beurre fondu ou de la sauce tomate; envoyez du parmesan à part.

Ailerons de dinde.—Mettez huit ou dix ailerons dans une casserole, avec du bouillon, et autant de vin blanc, un bouquet garni, sel, gros poivre, muscade râpée; faites bouillir jusqu'à ce que la sauce s'attache aux ailerons; sautez-les bien dans la casserole, faites-les refroidir, trempez-les ensuite dans de l'huile fine et saupoudrez-les de mie de pain; enfin faites-les griller et quand ils sont d'une belle couleur servez-les en exprimant dessus du jus de citron.

Salade de pommes de terre.—Après avoir fait cuire les pommes de terre à l'eau ou, ce qui est mieux, au four ou sous la cendre, coupez-les en rondelles et mettez-les dans un saladier avec des oignons coupés en quatre, arrosez-les de quelques cuillerées de bon vin rouge et fatiguez-les jusqu'à ce que tout soit complètement absorbé. Assaisonnez de force sel, d'un peu de poivre, de vinaigre et d'huile en égale quantité, à moins que le vinaigre ne soit très fort. Ajoutez du cerfeuil haché menu et, si on le aime, des haricots verts coupés en filets très minces; fatiguez le tout à nouveau, enlevez les morceaux d'oignons et servez.

Chartreuse de fruits.—Couvrez des fruits confits par morceaux, mélangez-les à une livre de marmelade de pommes; arrosez le tout d'un demi-décilitre de rum et rangez-le sur un plat en donnant la forme de dôme; couvrez avec des fruits confits coupés en morceaux; nappez d'une gelée de groseilles et servez.

EN REGARDANT LA VIE...

Certains âmes chagrines collectionnent les griefs, avec une passion d'amateur.

Le véritable ami n'est pas seulement celui qui nous défend, c'est celui dont la présence empêche toute attaque.

L'accident de notre ami nous émeut, sa maladie chronique nous lasse.

L'humour, c'est la gaieté de l'expérience.

Une bonne éducation nous permet de bien douter nos impertinences.

Dans la vieillesse, il est doux de retrouver même ses "ennemis d'enfance".

Alice-M. CAZALIS.

L'IRONIE

L'ironie, qui fut à l'origine une simple méthode de discussion à laquelle le bon Socrate attacha son nom, n'est plus de nos jours qu'une précaution d'hygiène sentimentale. C'est le moyen le plus à notre portée et le moins ennuyeux, lorsque nous l'exerçons contre notre propre individu, de nous mettre à l'abri des sentiments violents et de nous défendre contre les passions profondes; nous nous tournons nous-mêmes en ridicule pour surexciter notre amour-propre et le mettre en lutte avec notre amour. Nous avons peur de souffrir, ou peur de nous ruiner, ou peur d'être dérangés dans nos habitudes et dans notre tranquillité; nous prenons pour éviter ces événements désagréables les dispositions qui nous semblent les plus utiles. Lorsque nous l'exerçons contre les autres, l'ironie me paraît être de nos jours tout autre chose qu'une moquerie gratuite et qu'une occasion de faire de l'esprit. C'est, me semble-t-il, en un temps où nous n'avons plus les grandes colères qu'ont soulevées les âmes vertueuses, et où nous craignons d'être accusés de jacobinisme, si nous exprimons un peu violemment notre pensée, la forme de l'indignation que nous estimons la plus élégante et la plus inoffensive. Aulieu de nous fâcher, nous faisons de l'ironie. C'est notre manière de remettre les gens à leur place et de faire comprendre comment nous jugeons leur conduite. Cette attitude est des plus avantageuses. Comme nous sommes rarement bien sûrs de nous-mêmes, nous n'osons guère blâmer trop ouvertement notre prochain; nous y mettons des formes, et l'ironie est là tout express pour nous permettre cette discrétion...

Robert De Fiers.

SOLITUDE

Où qu'elle aille, je veux la suivre...
(Où la suivre? Le savez-vous?)
J'entends dans la forêt de culture
La chanson triste d'un coucou.

En pensée, il me faut la suivre...
(Où la suivre? Et comment? Par où?)
Seigneur, que la mort me délivre
De ce chagrin qui me rend fou!

Elle est loin, l'aimée la suivre...
(Où la suivre? Où pourrais-je aller?)
L'ennui de sa lueur m'ennuie,
Et je pleure à grands sanglots doux...

Saint-Georges de ROUHÉLIER

EN PASSANT

Les Haïkaï Japonais

Connaissez-vous les haïkaï? Notre camarade Lion Treich, dans son merveilleux "Almanach", nous apprend que ce sont de petits poèmes japonais en trois vers; mais avec trois vers, les Nippons tracent un tableau symbolique, évoquant un paysage, résumant un petit roman. Il y a des haïkaï qui sont simplement exquis; en trois traits un sujet est campé! La mode en est venue chez nous, et les jeunes littérateurs s'exercent à cet art délicat, qui a en outre une utilité précieuse: quand une salonnière vous imposera le supplice d'un haïkaï sensationnel; essayez, c'est très facile à réussir.

En voici quelques modèles empruntés à la littérature nipponne:

PAYSAGE D'AUTOMNE
Les hirondelles sont parties sans prévenir:
Le ciel est vide comme une pensée
Et les nuages ont perdu leur ponctuation!

REGRETS
Ma bien-aimée a mis la main sur mon front:
Où la femme a passé,
Les cheveux ne repoussent plus!

RETOUR
Je suis rentré chez moi après un voyage:
Il n'y avait plus ni femme, ni meubles,
Je pleurs mes meubles!

L'AUMONE
Le mendiant furieux me cria: "Vous ne m'avez rien donné qu'un sou!"
Et il me jeta la pièce à la figure.
Maintenant je suis plus riche d'un sou!

AVEU
Dans le jardin de mon âme, il y a un coin abandonné
Où se trouve un puits très profond
Et ce sont les cadavres!

PRÉSENCE
Cache ton argent et tes bijoux,
Cache ta femme!
Ton ami vient d'entrer!

Les haïkaï que nous citons sont d'un grand poète nippon, Shigetaka, qui vécut à la fin du XVIIIe siècle, et laissa vingt-cinq livres de poésies très esthétiques. D'après ces

modèles, vous pouvez écrire des déclarations ou des pamphlets:

Mon amie, vous me trouvez laid?
Regardez mieux, car l'âme
C'est ce que j'ai de mieux dans la figure!!

Exercez-vous à ce petit jeu, et perfectionnez-vous: vous en arriverez à dire beaucoup de choses en peu de mots, et vous aurez réduit le poème en prose à sa plus simple expression. Un grand chocolatier a renoncé aux distiques pour ses papillottes; il était las de mettre entre deux pastilles des vers tels que ceux-ci:

Le fard de la Beauté, Clémence,
C'est le rouge au front de l'innocence!
Désormais il n'insérera que des haïkaï: il a même institué un concours.

Pierre VEBER.

VIEUX LOGIS DE FRANCE

De M. Jean Rameau, dans le "Gaulois".

Les Parisiens qui voyagent croient remarquer un renouveau de tendresse pour les vieux logis de France. Les belles maisons d'autrefois sont de plus en plus admirées. Il n'est pas d'automobiliste si pressé qui ne s'arrête, en traversant un village, devant la moindre bicoque surmontée de créneaux ou parée de mascarons. Les notaires en demandent pour leurs clients. Il y a beaucoup plus d'amateurs que naguère pour les immeubles de style. Certaines personnes, qui passent pour avoir du goût, ont l'air maintenant de moins priser les logements pourvus de ce qui s'appelle "confort moderne" et c'est peut-être parce que toutes les anciennes églises demandent non plus des baignoires mais de véritables piscines dans leur appartement. On voit des gens très bien s'enticher de logis rébarbatifs, où les pièces enfilées se commandent, où il n'y a ni calorifère, ni penderies, mais où il y a cinq mètres de hauteur de plafond, des dessus de porte à sujets galants ou des balcons en fer forgé. L'île Saint-Louis qui, à Dieu merci, beaucoup de maisons de cette sorte, n'a jamais été aussi recherchée. Il y a beaucoup de gens qui s'y logent qu'aux Champs-Élysées ou qu'à Passy. En province, tout ce qui est ancienne abbaye, couvent désaffecté, fortin en ruines, ou même vieille prison devenue trop inconfortable pour des voleurs, est mis aux enchères, se vend à des prix fous et se peuple de gens chics. On m'a parlé d'une grange délabrée dont un fermier ne veut plus pour ses bœufs, et qui, à cause de trois ou quatre chapiteaux romains, précieux aux cancéralistes d'alentour, est guinée par des élégants de la Plaine-Monceau, qui en feront leur résidence d'été. L'odeur séculaire de purin, qui s'attarde là, ils la masquent avec quelques tours de vaporisateur et pour passer au nez des hôtes pour un parfum dernier cri.

LA CARTE POSTALE ET LA LETTRE

C'est un lien commun de dire que les cartes postales ont tué la littérature épistolaire. M. André Billy, dans le "Petit Journal", s'élève contre cette opinion. "On peut, dit-il, écrire des cartes postales charmantes. J'en possède personnellement un certain nombre où des amis à moi ont inscrit des vers de leur façon, improvisés sur une table d'auberge, dans un buffet de gare, devant un site fameux. Ces petits poèmes, ces quatrains me paraissent plus éloquents, plus poétiques, en leur brièveté parfois un peu maladroite, mais souvent heureuse, que beaucoup de poèmes dits de "longue haleine" auxquels l'inspiration fait complètement défaut.

"Aimez-vous les haï-kaï japonais. Oui, n'est-ce pas? Eh bien, la carte postale pourrait, il me semble, donner naissance à un genre à la fois poétique et épistolaire qui serait le haï-kaï français".

A l'appui de cette opinion, voici un sonnet inédit improvisé par Laurent Tailhade devant le château d'If, et adressé par lui, sur une carte postale, à notre collaborateur Paul Fuchs. Nous avons dans cette petite pièce supprimé les noms propres. La verve cruelle de l'auteur des "Pays du mufler" dépassait souvent, on le sait, les bornes de la critique.

Et qui n'est pas laudatif
Et qui, de l'aube au crépuscule,
Fait sortir de la Vésicule
Billaire un flot corréatif
Ma concubine qui, sans motif,
Sur le locataire éjacule
Et notre... ridicule
Appropraiement ce château d'If
Car, au milieu de la mer bécote,
On l'aperçoit de quelques lieues
Parmi les flammes et les mâts.
Et les... sont, dont l'esprit s'obture
Y cause de littérature
Sur les propos de feu Dumas.

Evidemment, ces vers ne valent pas ceux de "Vitraux", mais tout le monde ne pouvait les écrire.

L'ARBRE A-T-IL UN COEUR ?

L'arbre a-t-il un cœur, un cœur qui bat comme celui d'un être humain? Cette question absurde en apparence, vient de faire l'objet d'une communication de sir J.-C. Bose, à l'académie de médecine de Londres.

Le distingué savant a fait connaître les détails de longues expériences et comment, grâce à un appareil de son invention, il a pu constater que le cœur de l'arbre était animé de véritables palpitations.

On dit souvent "Soyez bons pour les animaux". Il faudra aussi ajouter: "Soyez bons pour les arbres". Mais il importe surtout d'être bons pour les êtres humains.

DANS LE BON VIEUX TEMPS

Comment l'on faisait sa malle en 1624

Nos contemporains aiment fort les déplacements, et les aiment de plus en plus. On l'a bien vu pendant ces trois jours de fête, les citadins saisissent vite tout prétexte de prendre la clef des champs. Mais nos aïeux étaient beaucoup moins casaniers que certains "manuels" l'ont laissé croire aux écoliers. Les longs voyages ne les effrayaient pas. Sur les conditions dans lesquelles ils les entreprenaient, sur la façon dont ils les comprenaient ce que le dix-neuvième siècle a, par anglomanie, appelé le confort, un ouvrage, que notre "Courrier des Lettres" a signalé l'autre jour, précisément vient de nous renseigner avec précision: pour écrire sur la vie, le costume, les moeurs au dix-septième siècle, M. Hippolyte Roy a compulsé les archives de la cour de Lorraine. Grâce à lui, nous savons comment l'on faisait sa malle il y a trois siècles...

La princesse Nicole de Lorraine, lorsqu'elle allait aux champs, emportait des malles, beaucoup de malles, de vastes malles — mais, selon la coutume du temps, ces malles renfermaient son mobilier. C'est dans une malle de "forte vache" bordée de cuir de veau qu'était transportée sa haute chaise garnie de velours. C'est dans une malle de sept pieds de long et de six pieds de large — faite de cinq grandes peaux de vache et munie de soixante "boucles enclavées" — qu'étaient serrés les matelas de son lit. En 1624, Gérard Cherrier, sellier de la cour de Lorraine, fournit au duc Charles IV "deux grands fourreaux de bois de lit, doublés de toile, avec les boucles et les contre-sangles, et garnis ainsi qu'il s'appartient", fournis au prix de 60 francs pièce. Ces fourreaux de bois de vache, qui avaient en général six pieds de long, servaient à transporter pour le voyage le lit démonté et replié. D'autres, analogues, étaient utilisés pour la chaise percée, "brisée en trois" et les tapisseries de haute lisse. On emportait des tables de camp, de sièges pliants, des batteries de cuisine. L'argenterie, gobelets, assiettes, aiguières, plats, était enfoncée dans d'humides malles, dont certaines étaient connues sous le nom de "bougies".

Mais, dira-t-on, les vêtements, les hardes (pour parler comme nos aïeux) et le linge, dans quoi étaient-ils empaquetés?

Dans les valises — portées en croupe par les valets de la suite.

M. H. Roy nous dit combien ces valises coûtaient: une vingtaine de francs, et le coussinet rembourré qui les supportait: cinq francs. Les grandes malles à matelas valaient plus cher: celle dont nous parlions à l'instant fut cotée à la princesse Nicole 140 francs.

Le "porte-manteau", dont se souvenaient les lecteurs de nos romans du dix-septième et du dix-huitième siècle, était un sac de voyage élégant en drap, en serge ou en velours. Les seigneurs en faisaient faire à leurs couleurs, et ces sacs de luxe étaient ornés d'aiguillettes en ganse de soie, ainsi que de houppes de soie.

On conçoit aisément que tant de colis nécessitaient beaucoup de moyens de transport, et tout voyage devenait un déménagement.

Les carrosses ignoraient sous Louis XIII les ressorts. Les coussins de laine, les "carreaux" couverts de velours adoucissaient les secousses, qui étaient passablement rudes. Des tabliers de cuir et des "mantelets" qui se rabattaient entre les hautes colonnes du carrosse protégeaient tant bien que mal contre la pluie, le vent, la neige, la boue et le froid les voyageurs de marque.

M. H. Roy nous apprend qu'en 1615 le duc Henri II, allant, selon sa coutume, aux eaux de Plombières, empruntait certaine "carroche" de campagne tendue intérieurement de vert; "tapisserie, carreaux, chaise et coffre, de velours vert, un moyen velours de Gènes à deux poils, moyenné de soie verte, losange par losange, avec passements ajourés de même sur la tapisserie; les rideaux doubles de satin vert, portant la vieille marque de Florence", ainsi que les portières et ce qu'on appelait alors "la chapelle", c'est-à-dire la capote.

Le duc Charles IV, pour aller aux champs, utilisait en 1628 un carrosse gris, or et argent. Harmonieux intérieur: serge gris-bure de Ségovie pour la "tapisserie", avec galon de fin or mêlé de fin argent; serge gris-bure de moindre marque pour les "mantelets", franges de soie et cordons gris-vert striés de métal.

Les femmes, du moins les grandes dames, continuaient à user fréquemment de la litière, qui leur évitait les cahots de la route. Les litières d'il y a trois siècles étaient faites comme des chaises à porteurs, mais aux bipèdes étaient substitués des quadrupèdes: jolies mules que l'on disciplinait autant que possible. Parfois, elles versaient les belles voyageuses dans les ornières du chemin — mais elles étaient si aimables à voir avec leur harnachement de couleur, leurs pommpons de soie ou de laine, et si gaies à entendre avec leurs sonnettes, qu'on leur pardonnait leurs incartades!

Laurent SAINT-RAYMOND.
(Le Gaulois).

A LA MANIÈRE DE...

Sherlock Holmes entra rapidement dans la pièce et, tout en reniflant, la parcourut d'un prompt regard.

— Il y a ici une femme et un trou de souris.

— Vous avez deviné tout cela aux odeurs, s'exclama Watson.

— Pas du tout. Sur cette chaise des tisons de femme ont laissé leur empreinte. N'oubliez pas, docteur, que les femmes montent toujours sur des chaises dès qu'elles aperçoivent un souris.

UNE GUERRE CONTRE LES CHEVEUX COURTS AU JAPON

On télégraphie de Tokio que trois cents femmes coiffeuses se sont réunies dans un temple; elles ont demandé aux divinités d'intervenir, afin que les femmes japonaises renoncent aux modes de coiffure qui viennent de l'étranger. Emporté par son imagination, un orateur féminin a déclaré que les femmes qui se font couper les cheveux ont perdu tout sentiment moral de respect personnel!

Les manifestantes ont, à la fin, recommandé le retour à l'ancienne façon indigène de se coiffer.

LE BATON DE ROUGE

Olivia, qui est aujourd'hui un monceau de ruines, fut, cinq siècles avant Jésus-Christ, une cité florissante. Les Grecs y avaient importé leur culture raffinée. Les arts et le commerce y étaient prospères... Un archéologue, le professeur Demenov Zussner, fouille les tombes de la ville morte et met au jour quelques vestiges de celle que les Russes ont appelée la Pompei de la mer Noire. Selon des informations qui parviennent d'Odessa, cent soixante sépultures ont été, ces jours-ci, retrouvées et explorées, et des découvertes précieuses — vases, amulettes, couteaux, objets en bronze etc. — ont été faites.

Or, parmi les trouvailles figure un petit sac, un petit sac de femme, en toile... qui contient un miroir, un crayon noir, et un bâton de rouge — un "nécessaire" en un mot pour coquette, tout ce qu'il faut pour donner de l'éclat à un visage.

... Les civilisations tombent, s'écroulent, sont anéanties, mais le petit bâton de rouge demeure!

MOT D'ENFANT

Un de nos confrères parisiens a noté un joli mot d'enfant.

La fillette d'un peintre inspecte volontiers, dans l'atelier paternel, les travaux en cours; elle aime voir la peinture naître et grandir. L'autre soir, elle découvre au mur une esquisse de Delacroix:

— Alors, père, celui-là, tu l'as acheté tout fait ?...

LES ECOLES MENAGERES PROVINCIALES

LA JEUNESSE SEULE A SAUVE LEOPOLD ET LOEB

C'est l'impression générale à la suite de la sentence du juge Caverly

RAISONS DU JUGE

Il choisit l'emprisonnement parce que la sentence sera plus longue

(Dépêche de la Presse Associée)

Chicago, 10. — La jeunesse seule a sauvé Nathan Leopold Jr., 19 ans, et Richard Loeb, 18 ans, de la chaise électrique pour l'enlèvement et le meurtre du jeune Robert Franks, âgé de 14 ans. Au lieu de les envoyer à la chaise fatale, le juge John R. Caverly, juge en chef de la Cour criminelle de Cook County, a condamné les deux jeunes étudiants à l'emprisonnement à vie pour l'accusation de meurtre et à des termes de 99 ans chacun pour l'enlèvement. Au sujet de cette dernière accusation, on a déclaré qu'ils ne pouvaient être remis en liberté sur parole avant d'avoir fait 37 ans de la prison pénitentiaire. Le terme à vie seul aurait pu permettre la remise en liberté sur parole après environ 20 ans d'emprisonnement.

Mais la Cour a estimé que ce privilège ne soit jamais accordé aux deux meurtriers qui ont admis avoir commis ce qu'elle appelle "un crime abominable".

Le juge n'a apporté aucune circonstance atténuante au meurtre lui-même, ses motifs ou le manque de motif, ou dans les personnalités et antécédents des jeunes garçons; mais il a déclaré qu'il choisit plutôt l'emprisonnement à vie que la mort précisément à cause de l'âge des accusés.

"Cette décision paraît en accord avec les progrès de la loi criminelle dans le monde entier et avec la dictée de l'humanité éclairée", a dit le juge Caverly. "De plus, elle semble être d'accord avec les précédents suivis dans cet Etat. Les archives de l'Illinois ne renferment que deux causes de mineurs qui furent exécutés par moyen légal, nombre auquel la Cour n'a aucun désir d'ajouter."

Le prononcé de la sentence rappelait l'éloquence de Clarence S. Darrow qui, dans sa plaidoirie en faveur des jeunes garçons, dénonça l'exécution comme barbare, spécialement dans le cas de la jeunesse, et déclara que "la clémence était la plus haute attribution de l'humanité".

"C'est tout ce que nous pouvions demander", dit-il, après que la sentence fut rendue.

La déclaration faite par Robert E. Crowe, procureur de l'Etat et ancien juge lui-même, est bien en contraste avec ce qu'on peut attendre.

"Bien que je n'aie pas l'intention ni le désir de critiquer la décision de la Cour, je crois encore que la mort est la seule punition redoutée des meurtriers."

Tout comme le juge, Caverly a refusé de rompre la coute en condamnant les jeunes gens à être pendus, ainsi, il n'a pas voulu non plus faire de jurisprudence nouvelle en rendant une décision sur le point de droit soulevé dans cette cause, à savoir si une maladie mentale moindre que la folie légale, peut être attachée à une turpitude morale, comme circonstance atténuante. Pendant toutes les six semaines qu'a duré ce procès, c'est ce point de droit que l'on a discuté; le procureur de l'Etat tentant d'obtenir un procès de folie et la défense insistant qu'il ne pouvait être question de folie à cause du plaidoyer de culpabilité.

Le juge déclara que l'analyse des vies des jeunes garçons et de leur état mental, émotif et moral actuel était une contribution précieuse à la criminalologie, mais elle déclara que l'application d'un tel argument au crime était sujette à une décision législative plutôt que judiciaire.

Dix brèves minutes s'écoulèrent pour les préparatifs de la dernière scène de ce drame criminel sans parallèle, mais ce furent dix minutes d'angoisse. La salle vibra de souffrance, les figures familières sauf celle de Jacob Franks, père de la victime, quand la Cour se réunirait à 9 heures 30 ce matin. Bien qu'on n'ait admis au procès que les avocats, les membres des familles intéressées, les fonctionnaires de la cour, les gardes et les journalistes étaient admis, il y en avait tant de ces dernières catégories que le cercle en avant du Banc était bondé et qu'on avait rempli pratiquement la moitié de l'espace réservé au public.

Il n'y eut pas de temps de perdu dans les préliminaires.

"Les deux accusés ont-ils quelque chose à dire?"

"Non, votre honneur", répondit Benjamin Bachrach pour la défense.

Alors le juge commença à lire. Il indiqua clairement les effets de ces semaines de tension sur sa voix et sa personne. La voix du juge, en effet, était affaiblie et criarde et contrastait fort avec la voix grave qu'on avait connue au cours des précédentes.

Il lut avec rapidité aussi et en arriva en peu de temps à sa conclusion sans ordonner aux accusés de se lever debout afin de recevoir leurs sentences.

Quand les paroles sentencieuses furent prononcées, le juge ne ralentit pas sa lecture et ne fit qu'un petit signe vers les accusés quand il dit: "vous, Nathan Leopold Jr." puis "vous, Richard Loeb". Le geste indicateur vers les deux accusés était à peine perceptible.

Les deux jeunes garçons écoutèrent attentivement. Le visage glabre de Leopold n'avait pas ses couleurs coutumières, mais ses muscles paraissaient bien sous contrôle. Loeb paraissait plutôt amoché; il avait la bouche entr'ouverte et la lèvre inférieure tombante tandis qu'il était assis mollement dans sa chaise.

Les frontières du Paraguay et de la Bolivie

Buenos Ayres, 17. — D'après une dépêche de La Paz au Journal "La Nación", le président Saavedra, de Bolivie, après une longue conférence avec le ministre de la République argentine M. Carrillo, a accepté la médiation de l'Argentine pour le règlement du différend qui existe depuis de longues années entre le Paraguay et la Bolivie et relatif à la fixation définitive de la frontière entre les deux pays.

Les marins japonais en garde à Shanghai

Tokio, 14. — Le ministre de la marine a ordonné au croiseur côtier de deuxième classe, le "Tsuchima", de se rendre à Shanghai avec trois cents marins. Il doit laisser sa base navale de Sasebo. Une autre compagnie de fusiliers marins a quitté la base navale de Kuro pour la même destination.

IL SEMBLE QUE LA CONGESTION DU GRAIN EST FINIE

Suivant les prédictions, la plus forte congestion vue ici est terminée maintenant

PLUSIEURS CARGOS ICI

On a déclaré hier aux bureaux de la commission du havre que le mouvement favorable dans la situation du grain continue toujours sous les meilleures auspices.

Il ne reste maintenant qu'un peu plus de 7,000,000 de minots dans les éleveurs à grains. Hier, 900,000 minots furent déchargés des bateaux des grands lacs et 817,000 minots furent chargés sur les cargos.

Si on ajoute les dix bateaux des grands lacs qui sont arrivés dans notre port hier il y a maintenant dans notre port 31 bateaux des lacs. On espère décharger ces vapeurs avant ce soir afin qu'ils puissent retourner de suite aux grands lacs chercher d'autres cargaisons.

Un fonctionnaire important de la commission du havre a déclaré hier tout en diminuant l'effet du grand nombre des cargos qui viennent de l'océan jusqu'à Montréal en ce moment, que ces cargos n'attendaient pas ici parce qu'on n'aurait pas le grain du marché en main, car le système en vogue maintenant est très concluant.

Suivant les arrangements qui ont été faits la semaine dernière entre les officiers de la commission et les exportateurs de grains, il est possible de contrôler le montant et la qualité du grain qui est reçu dans notre port pour l'exportation. Lorsqu'un cargo est rapporté dans le golfe, les officiers de la commission du havre reçoivent tous les détails nécessaires concernant sa cargaison, ou la cargaison qu'il désire obtenir ici. Port Colborne reçoit aussi ces détails; ainsi si les éleveurs à grains de Montréal n'ont pas la cargaison demandée Port Colborne l'envoie ici et le cargo peut retourner dans les vingt-cinq heures qui suivent.

Si les prédictions des autorités du havre se réalisent, la plus grande congestion du grain vue à Montréal sera terminée. Cette congestion, le mois dernier, a eu comme résultat de retenir dans notre port des vapeurs des grands lacs durant dix-sept jours.

Comme le voyage entre Port Colborne et Montréal dure six jours, cela veut dire que les bateaux manquaient deux voyages, à cause de cette congestion, a-t-on déclaré. Des navires amenant du grain dans notre port sont déchargés et s'en retournent avec une nouvelle cargaison alors qu'un autre vapeur demeure à l'ancre parce qu'il n'y a pas de demande pour la qualité de grain qu'il y a dans ses soutes.

L'ANGLETERRE NE VEUT PAS D'UNE COUR MONDIALE

Pour sa flotte, quand celle-ci est au service de la Ligue des Nations.

TROIS PROBLEMES

L'étude sur l'arbitrage, la garantie et le désarmement, sera reprise.

(Cable de la Presse Associée)

Genève, 14. — Le Dr Benes, ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie a travaillé toute la journée, aujourd'hui, à la tâche énorme qui lui a été confiée par ses compagnons délégués à l'Assemblée de la Ligue des Nations de préparer un pacte d'arbitrage et de garantie. Il a passé la journée à son bureau, s'efforçant de jeter les grandes lignes de la convention proposée de façon à ce qu'elle rencontre toutes les objections et réponde à tous les besoins quand elle sera discutée plus tard.

Les séances du sous-comité nommé pour parachever l'étude des trois grands problèmes devant l'Assemblée: l'arbitrage, la garantie et le désarmement, seront reprises demain. Le problème est de relier ces trois questions et de préparer une entente sur le tout qui obtiendra l'approbation de tous. Les délibérations de la dernière réunion ont amené un résultat qui est considéré comme un grand succès: c'est la disposition à l'effet que la clause de l'arbitrage obligatoire de la Cour de Justice mondiale n'a pas besoin d'être remodelée.

Ramsay MacDonald, premier ministre d'Angleterre, a déclaré à l'Assemblée que cette clause ne paraissait pas précise et qu'il désirait qu'elle fût examinée et remodelée avant que l'Angleterre souscrive. Mais on n'a fait aucun changement dans sa phraseologie. On précisera par la suite les restrictions en ce qui concerne les restrictions en la signant.

Les restrictions de l'Angleterre sont que les actes de la flotte britannique quand elle se trouve au service de la Ligue des Nations pour empêcher la guerre ne sera pas sujette à enquête et à la Cour mondiale. En d'autres termes, l'Angleterre ne souscrira à aucun loi assujettissant son droit d'arbitrage obligatoire.

Ces développements extraordinaires de la semaine font ressortir la tendance à faire de la Ligue des Nations une entité puissante pour le maintien de la paix et une organisation internationale spécialement disposée pour le bien de ses membres.

Il meurt foudroyé par un fil électrique

(Spécial au "Canada")

Joliette, 14. — Dieu-donné Giguère, 77 ans, demeurant rue Saint-Viateur à Joliette, est mort jeudi dernier devant sa demeure d'un choc électrique qu'il eut en touchant un fil chargé, qui était tombé.

UNE DISCUSSION AU SUJET DU PRINCE

Syossett, 12. — Le prince de Galles, accompagné seulement du capitaine Lascelles et du major O. M. Salbert, a visité New-York aujourd'hui. Il passa dans le subway et monta jusqu'au sommet de la tour Woolworth pour voir la ville.

Dans le convoi de Brooklyn, deux jeunes filles entreprirent une discussion. L'une disait que c'était le prince de Galles, l'autre disait que ce n'était pas lui. Avant qu'elles en viennent à une conclusion, le prince de Galles avait déjà disparu.

Lorsque le prince redescendit du 58e étage de la tour Woolworth, une grande foule l'attendait dans le magasin central. Il s'échappa par une sortie latérale. Plus tard, comme il allait pénétrer dans la fameuse usine de tuyauterie, une grande foule le reconduisit à l'assemblée, mais il donna l'ordre au chauffeur de continuer sa route.

Le prince alla au New-York Port Society, où il sera la main à quelques matelots qui se trouvaient dans la salle de lecture. Puis il retourna chez les Burden. Il a dîné ce soir chez Henry Rogers Winthrop, à Woodbury.

LE PRIX DU BLE AMERICAIN AUGMENTE

Cette augmentation fait réaliser de beaux bénéfices aux cultivateurs canadiens

(Dépêche spéciale)

Chicago, 12. — La hausse remarquable dans les prix du grain depuis les derniers 90 jours, à raison de 30 sous par boisseau, pour le blé, 35 sous pour le maïs, 20 sous pour le seigle et 15 sous pour l'avoine, est considérée, dans certains milieux, comme ayant augmenté d'environ un billion de dollars, le pouvoir d'achat des agriculteurs canadiens et américains.

Jamais dans l'histoire, jusqu'ici, une augmentation de ce genre ne s'est effectuée dans un temps plus opportun ou a été provoquée par des causes aussi diverses qu'inattendues. La vérité, c'est que les lois économiques et la nature ont permis à l'agriculteur de goûter la prospérité après avoir connu la misère. Les producteurs de grain, les experts en fait de marchés et les économistes sont unanimes à dire que les conditions de l'approvisionnement, dans le monde entier, et les demandes nombreuses ont contribué à la hausse des prix. On va jusqu'à dire que les politiciens américains ont influencé les marchés.

Les spécialistes en fait de transactions sur les grains déclarent que les statistiques concernant la production et les prix d'autres pays démontrent la fausseté des rumeurs mentionnées plus haut.

LES EXPLICATIONS DE MACDONALD SUR SES 30,000 ACTIONS

Il déclare qu'il fut forcé par l'amitié, de les accepter

L'AUTOMOBILE

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 13. — A la suite de l'éclat donné par certains journaux aux trente mille livres sterling de parts dans la compagnie écossaise McVittie and Price, dont sir Alexander Grant est le directeur général, accordés au premier ministre Ramsay MacDonald, ce dernier a fait la déclaration suivante:

"Quand nous nous sommes rencontrés, peu après mon ascension au poste de premier ministre, sir Alexander déclara qu'il voulait me donner une automobile Daimler. Je lui expliquai que je serais aussi satisfait d'en louer une, vu que quand je laisserais le pouvoir je serais peut-être plus pauvre qu'avant."

"Oh! mais je verrai à son entretien", répliqua sir Alexander.

"Je ne voulais toujours pas en recevoir, mais je me dois de protéger l'honneur qui a été accordé à mon vieil ami par le roi et dont le rapport avec moi-même n'a pas eu plus à faire que l'homme avec la lune."

Le premier ministre MacDonald a fait remarquer que sir Alexander Grant a obtenu son baronnet pour services publics, y compris un cadeau princier à la bibliothèque nationale d'Ecosse.

Il meurt foudroyé par un fil électrique

(Spécial au "Canada")

Joliette, 14. — Dieu-donné Giguère, 77 ans, demeurant rue Saint-Viateur à Joliette, est mort jeudi dernier devant sa demeure d'un choc électrique qu'il eut en touchant un fil chargé, qui était tombé.

M. Giguère était à émonder les arbres qui se trouvaient devant sa demeure. En coupant une branche d'un assez gros volume, il la fit tomber, mais le vouloir, sur un fil électrique. Le fil fila et se brisa. Il tomba sur le sol. M. Giguère, en voulant le relever, toucha au fil intérieur, qui était chargé, et tomba foudroyé.

LA CAUSE DU CONSUL MALUQUER PORTEE EN APPEL

L'hon. juge Greenhields fixe son cautionnement à \$5,000.

DES IRREGULARITES

Miguel Maluquer, le consul espagnol, qui a été condamné à six mois de prison par l'honorable juge Demers pour avoir fraudé les douanes en important de l'alcool sous l'étiquette d'huile d'olive, vient d'obtenir la permission de porter sa cause en appel, et il sera remis en liberté provisoire ce matin moyennant un cautionnement de \$5,000 fourni par le gouvernement espagnol.

L'honorable juge Greenhields, de la Cour d'Appel, a en effet accordé hier une requête présentée par le procureur de Maluquer pour lui permettre d'aller en appel, et il a fixé son cautionnement à \$5,000. Les procureurs de Maluquer, qui sont Mes Brown, Montgomery et McMichael, et Me N. K. Laflamme, C.R., prétendent que certaines irrégularités se seraient produites lors de son procès, et entre autres que la plainte sur laquelle il a été condamné serait absolument nulle parce qu'elle n'aurait pas été préparée par un officier compétent. Ils soutiennent aussi que les dépositions n'auraient pas été prises régulièrement.

Me R. Calder, qui représentera la Couronne lors de l'appel, a reçu hier un télégramme du vice-consul d'Espagne à New-York, lui annonçant que le gouvernement espagnol déposait de nouveau le chèque de \$5,000 qu'il avait déjà donné pour cautionner pour Maluquer pendant son procès. Maluquer sera par suite remis en liberté provisoire ce matin en attendant la décision de la Cour d'Appel.

LA DUCHESSE DE WESTMINSTER VEUT DIVORCER

Elle avait joué un rôle important au passage du Prince de Galles

A LONG ISLAND

Londres, 10. — La duchesse de Westminster, qui a joué un rôle prééminent dans les divertissements qui ont marqué le passage du prince de Galles à Long Island, a présenté une requête pour obtenir la dissolution de son mariage et la signification a été faite au due le 18, d'après ce qui a été révélé en cour ce matin. Les procédures en divorce sont venues à jour quand les procureurs de la duchesse ont renouvelé leur demande d'injonction pour empêcher le due de mettre la duchesse hors de chez elle, à Bourdon House, Berkeley Square, près de Grosvenor House, la résidence du due à Londres.

La tentative d'obtenir l'injonction a échoué, la cour n'émettant aucun ordre sur la motion qui a été renvoyée.

En exposant les faits sur lesquels la duchesse a basé sa demande d'injonction, son avocat a dit que peu après son mariage en 1920, le due l'avait traitée avec une grande cruauté. L'avocat a aussi déclaré que les relations du due avec d'autres femmes étaient telles que la duchesse lui fit des remontrances à Cannes en janvier de cette année, lui intimant qu'il devait changer son genre de vie ou qu'elle ne pourrait plus vivre avec lui.

Le due refusa de changer de vie, continua l'avocat, et suggéra de vivre une vie séparée, le due proposant à la duchesse de se retirer à Bourdon House et lui disant qu'elle aurait une allocation.

Le procureur a dit que la duchesse ne désirait pas quitter le due, mais le refus de celui-ci de changer son mode de vivre ne lui laissait pas d'autre alternative. Il ajouta que la duchesse avait demeuré à Bourdon House jusqu'à la présentation de la requête en divorce, alors que le due lui ordonna de sortir.

Le procureur a prétendu que l'insubordination des procédures en divorce n'enlevait pas à la duchesse le droit de demeurer à Bourdon House, et l'avocat du due, sur les entrefaites, a annoncé qu'il s'engageait à partir d'aujourd'hui à ne pas intervenir dans l'occupation par la duchesse dans la personne de sa servante.

LA RECOLTE SERA MEILLEURE QUE CELLE DE 1923

Malgré la forte pluie des derniers jours, déclare l'hon. M. Caron

PERTE DE B. P. C.

(Cable de la Presse Associée)

Québec, 12. — Par suite de la forte pluie que l'on ait enregistré depuis bien des années dans la province, vingt pour cent de la récolte de 1924 sera pratiquement perdue. C'est ce qu'a déclaré un premier rapport reçu au ministère provincial de l'Agriculture aujourd'hui.

Néanmoins cette mauvaise température que nous avons eue, la récolte de cette année aurait été l'une des meilleures que la province ait enregistrée, a déclaré l'honorable J.-A. Caron, et bien que l'effet du dernier orage va être grand pour les récoltes de pommes de terre, l'avoine et les légumes, je persiste à croire qu'elle sera encore supérieure à celle de l'an dernier qui, il faut l'admettre, n'était pas bien grande.

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Toronto, 14. — Samedi dernier, les compagnies de gazoline vendant en gros ont baissé leur prix pour la gazoline de 26.1-2 cents à 24.1-2 cents le gallon. Le prix payé par les consommateurs sera de 28 cents au lieu de 30 cents comme il payait jusqu'ici. La semaine dernière, le maire Hiltz avait menacé les compagnies de gazoline de tenir une enquête dans leur commerce.

LA PUISSANCE DE LA POLICE DES SOVIETS

Son nom est synonyme de terreur et de cruauté chez les russes

(Cable de la Presse Associée)

Moscou, 11. — Pour les Russes, la Cheka est l'organisation que l'on craint le plus en Russie, celle dont le nom seul est synonyme de terreur et de cruauté. Son principal but est de supprimer les activités contre-révolutionnaires et de punir tous ceux qui tentent de faire tort au régime soviétique actuel.

Dans un sens large, la Cheka ressemble au service secret américain ou à Scotland Yard, avec cette différence que son champ d'action est beaucoup plus vaste, qu'elle possède des pouvoirs pléniers, qu'elle est à la fois "juge, jury et exécuter des hautes œuvres", qu'elle a sa propre armée et ses prisons, et qu'elle est toute puissante dans tous les domaines de la vie russe. Il n'y a pas d'appel de ses décisions.

Avec l'armée rouge, la Cheka est l'arme la plus formidable que les bolchévistes possèdent pour se maintenir au pouvoir. Nulle personne, nul groupe, nulle communauté n'est assez puissante, quelque soit son influence, pour résister aux multiples tentacules de la Cheka qui semble à une pieuvre s'étendant dans tous les coins de la Russie. Le nombre de contre-révolutionnaires et de prisonniers politiques qu'elle a mis à mort au cours de la révolution et de la terreur, se chiffre dans les dizaines de mille.

Depuis que l'ancien premier ministre Lenine a introduit ce qui a été appelé la "nouvelle politique d'économie du gouvernement", la Cheka a été baptisée dans l'esprit des Russes son sinistre aspect. Maintenant elle porte le nom du département politique de l'Etat ou en abrégé G.P.M., ces lettres étant en russe les initiales des mots. Parmi ceux qui font partie de ce département spécial se trouvent de nombreux agents de l'ancien service secret des tsars dont la connaissance qu'ils ont des vieux troubles-fêtes politiques a la plus haute valeur.

La G. P. U. est de toutes les institutions soviétiques, celle qui est la mieux organisée et la plus sévèrement disciplinée et ses membres sont recrutés parmi les plus dévoués partisans du communisme. Toute révélation de l'un de ses projets par un employé ou un agent signifierait une mort certaine. Elle compte à son emploi des centaines de milliers d'hommes et de femmes.

Chaque employé de chaque institution soviétique en Russie peut devenir un agent ou un espion de la G. P. U.

LES REFUGIES JUIFS DEVONT SUIVRE LA LOI

Pour entrer au Canada, ils seront sujets aux mêmes conditions que les AUTRES IMMIGRANTS

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 10. — Les réfugiés juifs de Russie qui essayaient de rentrer au Canada seront soumis aux restrictions appliquées maintenant en vertu de la loi à tous les immigrants. Ils devront notamment être qualifiés comme ouvriers agricoles et donner une assurance raisonnable qu'ils ont l'intention de rester dans les districts ruraux du Canada. C'est ce qu'a déclaré le ministre de l'Immigration, l'honorable James Robb, qui a reçu ce soir, une délégation de propriétaires de navires qui lui ont demandé de se prononcer sur le statut en vertu de la loi d'immigration canadienne des citoyens hébreux de Russie qui résident maintenant en Russie ou dans le Proche-Orient. Il est compris que plusieurs de ces derniers ont essayé d'entrer au Canada, mais qu'ils n'ont pu se qualifier comme ouvriers agricoles.

On tient aussi pour admis que le ministre de l'Immigration, il y a un an, a accordé des permis pour un certain nombre de réfugiés juifs des pays spécifiés, à la condition qu'ils remplissent les exigences de la loi d'immigration. On a essayé de limiter le nombre de ceux à admettre, mais le nombre actuel de ceux qui ont pu entrer au pays comme agriculteurs, est loin d'atteindre la quota fixée pour la période de douze mois. En déclinant d'agrandir le champ d'immigration pour cette catégorie, on présume que le ministre de l'Immigration veut tenir sa promesse au gouvernement des Etats-Unis, que rien ne sera négligé aux ports canadiens pour empêcher l'immigration des Européens qui veulent se servir du Canada comme porte d'entrée aux Etats-Unis, dans le but de se soustraire aux restrictions de la loi d'immigration de ce pays.

A la mémoire de sir Wilfrid Laurier

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 14. — Le buste de sir Wilfrid Laurier qui fut commandé au sculpteur français André Vermorel par le gouvernement de Québec le printemps dernier est arrivé, ces jours derniers, à Québec, mais est encore consigné à l'hôtel des douanes. On s'attend que la semaine prochaine il soit à l'hôtel du gouvernement.

Ce buste sera installé dans la Chambre du conseil exécutif et cette installation, croit-on, sans que cela soit encore officiel, donnera lieu à une touchante et belle manifestation à la mémoire du grand homme d'Etat canadien-français disparu. Ce buste, dû, comme nous venons de le dire, au ciseau de M. André Vermorel, mais si avantageusement connu à Québec par sa belle œuvre, du monument Taschereau, est, nous dit-on, un fort beau travail d'art. Il est en bronze et de dimensions plus que naturelles. Le ressemblance est, nous assure-t-on, remarquable.

La cérémonie d'installation de ce buste aura lieu dans une quinzaine de jours.

LES 4 GARDES DE BORDEAUX COMPARAITRONT AUX ASSISES

Me R. L. Calder, procureur de la Couronne obtient, hier, que les grands jurés soient appelés de nouveau, mardi prochain, pour étudier le cas de ces gardes accusés d'avoir facilité l'évasion de Serafini. — Les grands jurés prononcent 57 verdicts d'accusation fondée.

Les grands jurés convoqués pour décider de nombreuses causes inscrites sur le rôle du terme de septembre de la Cour d'Assises, ont rendu, hier après-midi, leur verdict d'accusation fondée, dans 57 cas qu'une journée et demie aux grands jurés pour étudier ces diverses causes, et le président du tribunal, l'honorable juge Demers les a félicités chaleureusement hier après-midi, avant de les libérer jusqu'à mardi prochain, le 16 alors qu'à la demande de Me R. L. Calder, procureur de la Couronne, ils reviendront au Palais de Justice pour décider du cas des quatre gardes de la prison de Bordeaux, accusés de conspiration, dans la tentative d'évasion du forçat Giuseppe Serafini, condamné à être pendu le 24 octobre prochain, pour le meurtre du chauffeur Henri Cléroux, de la Banque Hochelaga.

Dès que le président du grand jury eut présenté son rapport, et que le greffier de la Couronne, M. E. A. B. Ladouceur, eut donné lecture des verdicts rendus, Me Calder annonça au tribunal qu'il venait de recevoir un télégramme du procureur général demandant que le grand jury soit ajourné jusqu'au 16 septembre prochain, afin qu'à cette date, on puisse soumettre au grand jury les dossiers de ces accusés, pour obtenir un verdict d'accusation fondée ou non fondée. Me Calder explique alors que ces gardes ne subiront aucun examen volontaire, mais seront immédiatement traduits devant leurs pairs, en Cour d'Assises. Toutefois, avant de compléter leur dossier, il lui faut attendre le rapport de l'enquêteur du département du procureur général, qui depuis plusieurs jours a interrogé une foule de témoins, relativement à cette tentative d'évasion. A la demande de Me Calder, le président du tribunal libéra les grands jurés, mais jusqu'à mardi prochain seulement.

Avant l'ajournement de la cour, hier après-midi, Mes Robillard et Bruchési demandèrent tour à tour au président du tribunal, de fixer des cautionnements, le premier dans le cas de Raymond, et le second dans celui de Polico, tous deux arrêtés en rapport avec le vol commis à la succursale de la banque Molson, l'an dernier. L'accusé Raymond, au moment du vol, était commis à cette banque, et Me Calder, tout en ne tenant pas compte de la cautionnement, demanda au tribunal que ce cautionnement soit assez élevé. Il déclare que si Raymond, après le vol, fut maintenu dans ses fonctions de caissier, cela avait été le résultat de la confiance que la banque avait eue en lui. Le tribunal acquiesça alors à la demande de Me Robillard et fixa le cautionnement au montant suggéré par le procureur de la Couronne.

Les choses, cependant, n'allèrent pas si bien, dans le cas de Polico, en faveur duquel Me Bruchési demanda aussi une admission à caution expliquant que l'accusé après avoir été arrêté et avoir comparu devant le juge Monet, en Cour d'enquête, fut acquitté. L'accusation portée contre lui maintenant, est celle de parjure, mais l'avocat fait remarquer au tribunal que celui-ci peut admettre à caution un individu accusé de ce crime. Dans le cas de Polico, tout indique que l'accusé n'a aucunement voulu se soustraire à la justice. Il est demeuré à Montréal, et Me Bruchési affirme qu'il en sera ainsi, si l'accusé est admis à caution. L'honorable juge Demers, après que Me Calder eut fait remarquer que le prévenu était accusé de parjure, c'est-à-dire d'un abus de confiance, demanda à Me Bruchési de renouveler ce cautionnement, déclarant qu'il préférait songer à la chose avant de rendre sa décision.

Quelques autres motions furent présentées qui résultent dans la cancellation de quelques causes du rôle, ces causes étant transférées à torto.

Nouvelle école d'identification criminelle

(Dépêche de la Presse Associée)

New-York, 14. — On annonce aujourd'hui qu'une école d'identification criminelle pour les experts en empreintes digitales et pour les représentants de la police du Canada, des Etats-Unis, du Mexique, de Cuba, de Porto Rico et de tous les Etats américains s'ouvrira ici le 29 septembre prochain, aux quartiers-généraux de la police.

Cette école est le résultat d'une résolution adoptée à la dernière conférence internationale de la police à laquelle les officiers de police de 28 pays étaient représentés. Le troisième vice-président de l'école sera M. S. J. Dickson, constable en chef, Toronto, ces causes étant transférées à torto.

M. Charles Grimard, de Lowell, Mass., recommande les PILULES MORO

à tous les hommes

"Les Pilules Moro, que j'ai prises, m'ont tonifié et je suis heureux d'en faire connaître les bons effets. Je souffrais de dyspepsie, cela m'avait rendu nerveux, impatient, avait diminué mon aptitude au travail et avait épuisé mes forces. Des maux de reins étaient ensuite survenus. Aujourd'hui je suis d'avis que les Pilules Moro seraient utiles à tous les hommes que la lutte pour la vie épuise, tant j'en retire moi-même de bénéfices." — M. Charles Grimard, 78 rue Austin, Lowell, Mass.

Dès qu'un homme a commencé l'emploi des Pilules Moro la vigueur lui revient ainsi que sa santé, sa bonne humeur. Il peut s'occuper plus activement de ses affaires et les succès qu'il obtient lui sont un encouragement.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50 sous la boîte.

COMPAGNIE MEDICALE MORO, 274 SAINT-DENIS, MONTREAL

Dépêche de la Presse Canadienne:
Sudbury, 15 — Le Board of Trade
du Rotary Club offriront un ban-
quet jeudi à sir Hamar Greenwood, à
son J. S. Martin, ministre provin-
cial de l'Agriculture, qui viendront
visiter les mines de nickel.

« En plus de ces déclarations, nous avons au hier soir, de source très autorisée, qu'en effet, les médecins aliénistes sont prêts à soumettre aux autorités, un rapport démontrant que Frélie, ne posséder pas toutes les « facultés mentales. C'est ce rapport que l'on attend maintenant, de part et d'autre, avant de continuer les procédures dans cette affaire. A tout événement, nous connaissons tout dès lundi, alors que la Cour d'Appel entendra cette cause.

En plus de ces déclarations, nous avons au hier soir, de source très autorisée, qu'en effet, les médecins aliénistes sont prêts à soumettre aux autorités, un rapport démontrant que Frélier ne possède pas tous les éléments nécessaires pour ce rapport que l'on attend maintenant, et que, d'autre, avant de continuer les procédures dans cette affaire. A tout événement, nous connaîtrons tout demain, alors que la Cour d'Appel entendra cette cause.